Quatre-vingt-cinquième année. — N° 15. Le Numéro : 15 francs. Samedi 17 Janvier 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés du 12 janvier 1953 portant nominations au cabinet de M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat, et délégation de signature (p. 579).

Arrêté du 16 janvier 1953 portant délégation de signature (p. 579).

Ministère de la justice.

Arrêté du 14 janvier 1953 portant cession gratuite à l'Etat de la maison d'arrêt d'Angers (p. 579).

Arrêté désignant le président du jury du concours de recrutement d'officiers de justice militaire en 1953 (p. 580).

Arrêté désignant des membres du jury de l'examen technique pour l'attribution à certains gendarmes de la qualité d'officier de police judiciaire (p. 580).

Arrêtés portant nomination, prolongation d'activité, mutations, mise en disponibilité, cessation de fonctions, rétrogradation, révocations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et secrétaires de parquet) (p. 580).

Election des représentants des magistrats du Conseil supérieur de la magistrature (p. 580).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 15 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 581).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 581).

Tableau d'avancement de l'année 1953 (armée active, services communs) et *décrets* portant promotions et nominations (rectificatifs) (p. 581).

Arrêtés des 12, 22, 31 décembre 1952 et 14 janvier 1953 portant remises de débets (p. 582).

Arrêté du 22 décembre 1952 portant création d'une commission administrative paritaire à l'administration centrale de la marine (p. 582).

Arrêté du 5 janvier 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 582).

Décision portant nomination de sous-officiers (armée de l'air, active) (rectificatif) (p. 582).

Liste des candidats admis ou susceptibles d'être admis au concours de recrutement de personnel navigant (rectificatif) (p. 582).

Tableau d'avancement de 1952 (armée de terre, réserves) (rectificatif) (p. 583).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Décrets des 9 et 16 janvier 1953 et *arrêtés* des 9, 14, 15 et 16 janvier 1953 portant délégations de signatures (p. 583).

Arrêté du 12 janvier 1953 accréditant les commissaires contrôleurs des assurances pour le contrôle des entreprises de crédit différé (p. 585).

Arrêté portant attribution de fonctions (services extérieurs du Trésor) (p. 585).

Tableau d'avancement de classe des agents supérieurs, pour l'année 1952, et *arrêtés* portant promotions (p. 585).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 15 janvier 1953 relatif à l'acceptation d'une donation consentie au Muséum national d'histoire naturelle (p. 585).

Décret du 15 janvier 1953 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des beaux-arts (p. 585).

Décret du 15 janvier 1953 portant nomination d'un professeur honoraire à l'école nationale des langues orientales vivantes (p. 585).

Décrets du 15 janvier 1953 portant nominations de professeurs, conférant l'honorariat et rectificatif (enseignement supérieur) (p. 585).

Arrêté du 7 janvier 1953 portant remise de débet (p. 585).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 7 janvier 1953 portant affectation provisoire au ministère de l'éducation nationale d'une partie de la caserne Félix-Douay, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle) (p. 586).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 31 décembre 1952 portant ouverture de crédits (legs et donations) (p. 586).

Arrêtés portant nomination et radiation des cadres (école nationale des ponts et chaussées et officiers de port) (p. 586).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Tableau d'avancement complémentaire, pour l'année 1952, des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) et *arrêté* portant promotions (p. 586).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 7 janvier 1953 portant création de régies d'avances auprès des dépôts d'étalons nationaux (p. 586).

Arrêté du 7 janvier 1953 relatif au certificat d'authenticité des vins et eaux-de-vie à appellation d'origine de la Bourgogne viticole (p. 587).

Arrêté du 8 janvier 1953 portant remise de débet (p. 587).

Arrêté instituant une commission d'étude des maladies d'origine professionnelle en agriculture (rectificatif) (p. 587).

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale agricole de conciliation de la région de Lyon (rectificatif) (p. 587).

Arrêtés portant réintégration, mutations, affectations et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Contrôle des lois sociales en agriculture (p. 587).

Haras nationaux (p. 587).

Services agricoles (p. 587).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-1399 portant création de centres de formation professionnelle rapide (rectificatif) (p. 588).

Arrêté du 18 décembre 1952 portant changement d'utilisation d'une parcelle du terrain de la Redoute, sis à Saint-Denis-de-la-Réunion, affecté au ministère de la France d'outre-mer (p. 588).

Arrêté du 24 décembre 1952 fixant, pour l'année 1953, les contributions à verser par les budgets des chemins de fer d'outre-mer pour couvrir les dépenses de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer (p. 588).

Arrêté du 24 décembre 1952 portant approbation du budget, pour l'exercice 1953, de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer (p. 588).

Arrêté du 15 janvier 1953 portant délégations de signature (p. 588).

Arrêté portant désignation d'un membre du conseil d'administration du centre technique forestier tropical (p. 588).

Arrêtés portant nominations, titularisations, mise en position de mission, détachement et acceptation de démission:

Administrateurs (p. 589).

Administration générale (p. 589).

Infirmières (p. 589).

Médecins africains (p. 589).

Travaux publics (p. 589).

Liste des candidats admis au concours direct et professionnel et à l'examen probatoire pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 589).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 13 et 14 janvier 1953 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 589).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion et révocation (caisse nationale de sécurité sociale et directions régionales de la sécurité sociale) (p. 589).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 8 novembre 1952 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 589).

Arrêtés des 29 décembre 1952 et 5 janvier 1953 portant remises de débets (p. 590).

Arrêtés du 5 janvier 1953 portant homologation de barèmes (p. 590).

Arrêté du 5 janvier 1953 relatif au montant des avances d'une régie (p. 590).

Arrêté du 5 janvier 1953 portant homologation d'indices de majoration applicables aux prix du barème « Cabinets des avocats et études des officiers ministériels » (p. 590).

Arrêté relatif à la composition du conseil de crédit de la caisse centrale de crédit coopératif (rectificatif) (p. 590).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 15 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 591).

Arrêté désignant les membres de la commission supérieure de surveillance et de contrôle des soins gratuits aux pensionnés pour l'année 1953 (p. 591).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 9 janvier 1953 portant remises de débets (p. 591).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 591).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 29 décembre 1952 fixant les conditions de recrutement des vérificateurs des services de la distribution et du transport des dépêches (p. 591).

Arrêtés du 9 janvier 1953 portant remises de débets (p. 592).

Arrêté du 10 janvier 1953 relatif aux conditions de payement des redevances et taxes téléphoniques (p. 592).

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégrations, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent décret (services extérieurs) (p. 592).

Interdiction temporaire de fonctions (p. 593).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 16 janvier 1953, en exécution de l'article 16 du règlement (p. 593).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du vendredi 16 janvier 1953. — Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances. — Nominations de membres de sous-commissions. — Convocations de sous-commissions (p. 594).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 597).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 598).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires du ministère de la défense nationale (p. 599).

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (mois de décembre 1952) (p. 600).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement d'un vétérinaire inspecteur et d'un préposé surveillant au contrôle de la salubrité des viandes aux abattoirs industriels des éleveurs du Bourbonnais, à Villefranche-d'Allier (Allier) (p. 599).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à la consultation des organisations professionnelles intéressées en vue d'une revision des principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement destinées au travail des métaux (p. 604).

Avis relatif à la consultation des organisations professionnelles intéressées en vue de l'élaboration d'une décision générale fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à rainer le bois et les matières similaires (p. 604).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance des postes d'inspecteur divisionnaire et de médecin inspecteur de la santé dans le département d'Ille-et-Vilaine (p. 604).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (octobre 1952) (p. 605).

Annonces (p. 606).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuille 14 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet de M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'information:

Chef de cabinet.

M. Pierre Brunon, sous-préfet hors cadre.

Chef adjoint du cabinet, chargé des relations politiques.

M. Maurice Bied.

Chef du secrétariat particulier et Conseil de la République.

M. Jean Menguy.

Attaché de cabinet.

M. Bernanose (Georges-Marie).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 8 janvier 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1953.

ÉMILE HUGUES.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Robert Gardellini, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions relevant de ses attributions.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à la date du 12 janvier 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1953.

ÉMILE HUGUES.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 28 décembre 1945 fixant l'organisation du service de documentation extérieure et de contre-espionnage;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pierre Boursicot, directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Louis Fauvert, directeur des services administratifs et financiers, sont habilités à signer, par délégation du président du conseil des ministres, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures ou de travaux, tous contrats ou avenants, ainsi que l'approbation desdits marchés, contrats et avenants, tous arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative du service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Cession gratuite à l'Etat de la maison d'arrêt d'Angers.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 13 des dispositions spéciales de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables au budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'article 46 de la loi du 10 août 1871;

Vu la proposition du préfet de Maine-et-Loire du 16 décembre 1952;

Sur avis conforme du conseil général de Maine-et-Loire en date du 6 novembre 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée l'offre de cession gratuite à l'Etat par le département de Maine-et-Loire de la propriété de la maison d'arrêt d'Angers.

Art. 2. — Cette cession porte sur la totalité du terrain, des bâtiments et dépendances, des installations, du matériel, du mobilier et tous accessoires. Elle prendra effet à partir de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Art. 3. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 janvier 1953.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Désignation du président du jury du concours de recrutement d'officiers de justice militaire, en 1953.

Par arrêté du 10 janvier 1953, M. Boyer, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est désigné en qualité de président du jury du concours ouvert en 1953 pour le recrutement d'officiers de justice militaire.

Désignation de membres du jury de l'examen technique pour l'attribution à certains gendarmes de la qualité d'officier de police judiciaire.

Par arrêté du 10 janvier 1953, les magistrats dont les noms suivent sont désignés pour faire partie du jury de l'examen prévu à l'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 1949 (session du 5 février 1953):

M. Jozeau, procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil.

M. Buthiau, procureur de la République près le tribunal de première instance de Dreux.

M. Deshais du Portail, procureur de la République près le tribunal de première instance de Provins.

M. Jozeau, procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil, exerce les fonctions de vice-président du jury de l'examen susvisé.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 10 janvier 1953, le surveillant auxiliaire dont le nom suit est nommé surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Laon:

M. Menot (Charles), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Laon.

Par arrêté du 10 janvier 1953:

Fait l'objet d'un abaissement d'échelon: M. Hylaire (Adrien), surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie.

Est déplacé d'office à la maison centrale de Poissy: M. Chardon (André), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Sont révoqués sans suspension de leurs droits à pension:

M. Berot (Félix), surveillant (3e classe) aux prisons de Fresnes.

M. Butet (Marcel), surveillant (3e classe) aux prisons de Fresnes.

M. Heyries (Roger), surveillant (3e classe) aux prisons de Fresnes.

M. Letournel (Raymond), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Caen.

M. Neau (Alcide), surveillant (1re classe) à la maison centrale d'Eysses.

Par arrêté du 14 janvier 1953, sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre pénitentiaire de Seclin: M. Hylaire (Adrien), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie.

Aux prisons de Fresnes: M. Warlouze (Maurice), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Douai.

A la maison d'arrêt d'Evreux: M. Neveu (Henri), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt du Havre.

A la maison centrale d'Eysses: M. Lapeyronnie (Norbert), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt d'Agen.

M. Drieux (Maurice), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt d'Agen.

A la maison d'arrêt d'Avignon: M. Pouget (Lucien), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Seclin.

A la maison centrale d'Haguenau: Mme veuve Desage, née Raboin (Jeanne), surveillante (1e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Mme veuve Peridy, née Duranteau (Suzanne), surveillante (1e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Mme Joulin, née Rivalière (Jacqueline), surveillante (1e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Mme Cleutat, née Cabos (Jeanne), surveillante (1e classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

A la maison d'arrêt du Havre:

Mme Lieutet, née Leleu (Christiane), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison de correction de Versailles.

Par arrêté du 14 janvier 1953:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale d'Eysses: M. Michel (Jean), commis (2e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Alozy (Jean), commis (3e classe) aux prisons de Fresnes.

A la maison d'arrêt de la Santé:

M. Chantrenne (Raymond), surveillant chef adjoint (2e classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie, à la Celle-Saint-Cloud.

M. Martin (Pierre), surveillant chef adjoint (1re classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie, à la Celle-Saint-Cloud.

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Sore (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie à la Celle-Saint-Cloud.

Aux prisons de Fresnes: M. Madelaine (Eugène), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Pont-Audemer.

A la maison d'arrêt d'Auch: M. Mezergue (René), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie à la Celle-Saint-Cloud.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: M. Tellier (Oscar), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Melun.

A la maison centrale de Melun: M. Lafeu (René), surveillant (1e classe) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

A la maison de correction de Lyon: M. Boissier (Ernest-André), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes.

A la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes: M. Colonna (Charles), surveillant (2e classe) à la maison de correction de Lyon.

Est rapporté, sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 25 septembre 1952, en tant qu'il mute, sur sa demande, à la maison centrale de Nimes: M. Renecchi (Ours), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux, qui est maintenu dans son ancienne résidence.

Est placée, sur sa demande, en position de disponibilité (à compter du 14 janvier 1953): Mme Chauvin, née Lemoine (Marie-Thérèse), surveillante (3e classe) à la maison d'arrêt de Loos (application de l'article 120 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires).

Il est mis fin au service (à compter du 1er février 1953) de:

Mmes Courtien, née Larmoire (Marguerite), et Guillot, née Froger (Marguerite), surveillantes de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt du Mans.

Mme Thomas, née Noble (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Niort.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 12 janvier 1953, M. Dalbies (François), secrétaire de parquet au tribunal de première instance de Perpignan, atteint par la limite d'âge le 26 janvier 1953, bénéficie, à compter dudit jour, de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948.

Election des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Le bureau de vote constitué en conformité des dispositions de l'article 7 de la loi du 1er février 1947 s'est réuni à la cour de cassation le mardi 13 janvier 1953, composé de:

MM. Picard, premier président de la cour de cassation.
Lyon-Caen, président de chambre à la cour de cassation.
Carrive, président de chambre à la cour de cassation.
Battestini, président de chambre à la cour de cassation.
Bruzin, conseiller le plus ancien de la 2e chambre civile, remplaçant M. le président Cavarroc, empêché.
Lescot, conseiller le plus ancien, non empêché, de la chambre commerciale, représentant M. le président Rossignol, empêché.
Janvier, président de chambre à la cour d'appel de Paris.
Braunschweig, juge au tribunal de Versailles.
Frigault, juge de paix à Montmorency et Taverny (Seine-et-Oise).

Les opérations de dépouillement du scrutin du premier et du second collège ont été effectuées le mardi 13 janvier, de neuf heures à douze heures trente

Elles ont fait apparaître les résultats suivants:

PREMIER COLLEGE

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION, PRÉSIDENTS DE CHAMBRE, CONSEILLERS A LADITE COUR

a) *Représentant titulaire.*

Votants	70
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34

Ont obtenu:

MM. Rossignol	37	voix.
Cavarroc	20	—
Brack	9	—
Hamel	1	—

b) *Représentant suppléant.*

Votants	70
Bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34

Ont obtenu:

MM. Monier	28	voix.
Mazoyer	19	—
Fillaire	16	—
Bornet	1	—
Denoits	1	—
Lecourt	1	—
Zambeaux	1	—

DEUXIEME COLLEGE

PREMIERS PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTS DES COURS D'APPEL, PRÉSIDENTS DE CHAMBRE, VICE-PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DESDITES COURS, PRÉSIDENTS ET JUGES DES TRIBUNAUX SUPÉRIEURS D'APPEL

a) *Représentant titulaire.*

Votants	515
Bulletins blancs ou nuls	23
Suffrages exprimés	492
Majorité absolue	247

Ont obtenu:

MM. Dautet	183	voix.
Espinasse	118	—
Franchi	79	—
Kerambrun	49	—
Castel	27	—
Marion	22	—
Fremiot	12	—
Divers	2	—

b) *Représentant suppléant.*

Votants	515
Bulletins blancs ou nuls	53
Suffrages exprimés	462
Majorité absolue	232

Ont obtenu:

MM. Dejean de la Batie	333	voix.
Guyonnet Duperrat	89	—
Divers	40	—

Le bureau de vote s'est réuni à nouveau le mercredi 14 janvier à neuf heures, avec la même composition que la veille, à l'exception de M. Bruzin, conseiller à la cour de cassation, qui, étant malade, n'a pu venir siéger.

Le bureau s'est adjoint les scrutateurs ci-après désignés, choisis en conformité des dispositions de l'article 7 de la loi précitée du 4er février 1947:

MM. Beringuier, conseiller à la cour d'appel de Paris.
Joseph Lesire, conseiller à la cour d'appel de Paris.
Berry, conseiller à la cour d'appel de Paris.
de Bonnechose, vice-président au tribunal de la Seine.
Niveau de Villedary, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Brochut, juge au tribunal de la Seine.
Fatoux, juge au tribunal de la Seine.
Joulin, juge au tribunal de la Seine.
Peyronie, juge au tribunal de la Seine.
Levy-Valensin, juge adjoint au tribunal de la Seine.
Argacha, juge de paix à Denain.
Baquie, juge de paix à Creil (Oise).
Mlle Boulier, juge de paix à Illier (Eure-et-Loir).
MM. Charpentier, juge de paix à Arpajon (Seine-et-Oise).
Crabb, juge de paix à Clermont-de-l'Oise.
Malecot, juge de paix à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).
Poirel, juge de paix à Corbeil (Seine-et-Oise).
Vaillant, juge de paix à Melun (Seine-et-Marne).

Le dépouillement a fait apparaître les résultats suivants:

TROISIEME COLLEGE

PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS, JUGES D'INSTRUCTION, JUGES DES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE, JUGES SUPPLÉANTS, JUGES CANTONAUX DES DÉPARTEMENTS DU HAUT-RHIN, DU BAS-RHIN ET DE LA MOSELLE, JUGES DE PAIX A COMPÉTENCE ÉTENDUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

a) *Représentant titulaire.*

Votants	2 251
Bulletins blancs ou nuls	118
Suffrages exprimés	2.133
Majorité absolue	1.067

Ont obtenu:

MM. Sauvageot	674	voix.
Jacquinot	507	—
de Nuce de La Motte	323	—
Delaunay	245	—
Darroze	210	—
Prod'homme	140	—
Baixes	16	—
Divers	18	—

b) *Représentant suppléant.*

Votants	2.251
Bulletins blancs ou nuls	237
Suffrages exprimés	2.014
Majorité absolue	1.008

Ont obtenu:

MM. Lautecaze	806	voix.
Gemain	727	—
Prod'homme	82	—
Darroze	76	—
Delaunay	71	—
Sauvageot	67	—
de Nuce de La Motte	51	—
Jacquinot	49	—
Rebillard	36	—
Baixes	13	—
Divers	36	—

QUATRIEME COLLEGE

JUGES DE PAIX A COMPÉTENCE ÉTENDUE D'ALGÉRIE, DE TUNISIE, DU MAROC, JUGES DE PAIX SUPPLÉANTS RÉTRIPUÉS DES JUGES DE PAIX

a) *Représentant titulaire.*

Votants	1.067
Bulletins blancs ou nuls	37
Suffrages exprimés	1.030
Majorité absolue	516

Ont obtenu:

MM. Hamiaut	693	voix.
Falco	112	—
Meunier	100	—
Vidaillac	94	—
Aubin	11	—
Divers	20	—

b) *Représentant suppléant.*

Votants	1.067
Bulletins blancs ou nuls	44
Suffrages exprimés	1.023
Majorité absolue	512

Ont obtenu:

MM. Gérard	608	voix.
Miston	207	—
Raymond	164	—
Hamiaut	13	—
Divers	31	—

Les opérations de dépouillement ont été déclarées closes le 14 janvier 1953, à dix-sept heures trente. Le procès-verbal rédigé et les résultats proclamés sans désemparer.

Fait à la cour de cassation à Paris, le 14 janvier 1953.

Signé: MM. PICARD, CARRIVE, BRUZIN, JANVIER, FRIGAULT, LYON-CAEN, BATTESTINI, LESCOT, BRAUNSCHWEIG.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 15 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 15 janvier 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la loi n° 50-660 du 14 juin 1950; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur. Les officiers dont les noms suivent ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour compter du 11 novembre 1952 (armée active, décoration avec traitement):

Au grade de chevalier.

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

Corps des officiers de marine.

M. le lieutenant de vaisseau Vercken (Roger-Henri-Fernand-Pierre); 22 annuités.

M. le lieutenant de vaisseau Menettrier (Pierre-Jean-Louis); 21 annuités.

TABLEAU NORMAL

Corps des officiers des équipages de la flotte.

M. l'officier de 1re classe des équipages Friant (Edmond-Joseph-Auguste); 36 annuités

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1952: page 12186, 1re colonne, 5e ligne, André, au lieu de: « 38 ans de majorations diverses », lire: « 23 ans de majorations diverses ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1952: page 12181, 2e colonne, 23e ligne, au lieu de: « Corps des sous-officiers de réserve du personnel non navigant du service spécial », lire: « Corps des sous-officiers de réserve du personnel non navigant du service général ».

Tableau d'avancement de 1953 (armée active, services communs).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 décembre 1952, page 11644, 2e colonne, au lieu de: « Service de santé des armées », lire: « Services de santé des armées ».

Décret portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1952, page 12124, 1re colonne, au lieu de: « Service de santé », lire: « Services de santé des armées ».

Décret portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (services communs).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1952, pages 12125 et 12126, au lieu de: « Service de santé », lire: « Services de santé des armées ».

Remises de débets.

Par arrêté du 12 décembre 1952, sous réserve du versement préalable de 90.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Quitat (Pierre), demeurant 5, chemin de Beauregard, à Grenoble (Isère), de la somme de 179.857 F indûment perçue au titre de rappel de solde.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 22 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Le Furaut (Joachim), domicilié à Brandivy, par Grand-Champ (Morbihan), de la somme de 7.130 F sur une dette initiale de 15.130 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-payé de solde.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 22 décembre 1952, il est fait remise gracieuse aux ayants droit de l'aspirant de marine Ricordel (Claude), décédé, domiciliés 9, rue de l'Hospitalité, à Tours, de la somme de 3.610 F dont ils ont été constitués débiteurs envers l'Etat.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 31 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. le médecin de 1re classe Bailey, du port de Toulon, de la somme de 52.000 F sur un trop-perçu initial de 155.029 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-payé de solde.

Par arrêté interministériel du 14 janvier 1953, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Doudiès (Madeleine), demeurant 1, place Barbe, à Dijon (Côte-d'Or), de la somme de 11.274 F, provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde pour la période du 9 août 1944 au 30 juillet 1947.

Création d'une commission administrative paritaire à l'administration centrale de la marine.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950, n° 50-834 du 11 juillet 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;

Vu l'arrêté du 3 mars 1930, modifié le 22 avril 1952, portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine;

Vu le décret n° 52-233 du 3 mars 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut des agents civils de gardiennage des ports et établissements de la marine nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Il est créé à l'administration centrale de la marine une commission administrative paritaire n° 22 compétente à l'égard des agents civils de gardiennage des ports et établissements de la marine nationale et placée auprès du directeur de la comptabilité générale.

« La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit:

« *a*) Représentants de l'administration: trois titulaires et trois suppléants;

« *b*) Représentants du personnel:

« Agents civils de gardiennage, classe exceptionnelle: un titulaire et un suppléant;

« Agents civils de gardiennage ordinaires: deux titulaires et deux suppléants. »

Art. 2. — Les commissions administratives paritaires nos 22, 23, 24 et 25, créées à Cherbourg, Brest, Lorient et Toulon, auprès de l'autorité maritime locale, sont en conséquence dissoutes.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la marine et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES PÉRONI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 5 janvier 1953, il a été ouvert au ministre de la défense nationale, au titre de l'exercice 1952, en addition, aux crédits ouverts par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, un crédit de 672.201.224 F, applicable aux chapitres ci-après:

Section commune.

Chap. 9061. — Gendarmerie. — Matériel lourds.....	21.013.137 F.

Section air.

Chap. 9120. — Matériel de série de l'armée de l'air..	54.802.796

Section guerre.

Chap. 9121. — Matériel lourd et armement.....	407.561.458

Section marine.

Chap. 9041. — Refontes et gros travaux pour la flotte..	188.793.833
Total	672.201.224 F.

Il sera pourvu à la dépense correspondante au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Nomination de sous-officiers (armée de l'air, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 décembre 1952:

Page 11636, 1re colonne, Mécanicien volant, 4e ligne, au lieu de: « Guiannettini », lire: « Giannettini ».

Page 11637, 1re colonne, Mécanicien avion, 18e ligne, au lieu de: « né le 27 août 1920 », lire: « né le 27 avril 1920 »; 2e colonne, Secrétaire d'état-major ou dactylographe, 7e ligne, au lieu de: « né le 7 juillet 1952 », lire: « né le 7 septembre 1922 ».

Page 11638, 1re colonne, Fusilier de l'air, 2e ligne, au lieu de: « 1er tour (ancienneté) », lire: « 4e tour (ancienneté) ».

Page 11639, 2e colonne, Mécanicien atelier (toutes sous-spécialités), 4e ligne, au lieu de: « Gremoncé », lire: « Cremond ».

Page 11640, 2e colonne, Fusilier de l'air, après: « 1er tour (choix) » (3e ligne), ajouter: « 2e tour (choix). David (Gabriel) ».

Concours de recrutement de personnel navigant.

Liste des candidats élèves pilotes retenus ou susceptibles d'être retenus au concours des 30 et 31 octobre 1952.

(Ordre alphabétique.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1952:

A. — *Retenus définitivement.*

Page 11806, 2e colonne, rayer: « Gervais (Christian), civil, 2e R. A. »; ajouter: « Guérin (Serge), civil, 3e R. A.; Landreau (Jean), civil, 3e R. A.; Marcelot (Michel), civil, 3e R. A. »; au lieu de: « Gorin (Jean), civil, 2e R. A. », lire: « Gorin (Jack), civil, 2e R. A. »; au lieu de: « Leclercq (Marie), civil, 5e R. M. », lire: « Leclercq (Mario), civil, 5e R. A. »; au lieu de: « Majewski (André), civil, 2e R. A. », lire: « Majewski (André), civil, 2e R. A. »; au lieu de: « Vincent de Vaugelao (Christian), 2e classe, réserviste, 2e R. A. », lire: « Vincent de Vaugelas (Christian), 2e classe, réserviste, 2e R. A. ».

Page 11807, 1re colonne, ajouter: « Taconet (Marcel), civil, 1re R. A.; Vanin (Louis), civil, 3e R. A. ».

Tableau d'avancement de 1952.

Réserves.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1953, page 190:

Service vétérinaire.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Au lieu de:	Lire:
« 1 Faucheux (R.-F.), 8e région.	« 1 Faucheux (R.-F.), 1re région.
« 2 Rigoir (G.-J.-H.), 1re région.	« 2 Ricoir (G.-J.-H.), 1re région »,

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Délégations de signature.

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu la loi du 26 février 1951 portant transfert d'attributions;

Vu la loi n° 271 du 25 mai 1944 autorisant l'Etat à réassurer les risques de guerre en cours de transport;

Vu l'ordonnance n° 45-123 du 23 janvier 1945 relative à la réassurance maritime;

Vu la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre des finances toutes ordonnances de payement et de virement, toutes ordonnances de délégation, toutes lettres d'avis d'ordonnances, tous mandats, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et, plus généralement, toutes pièces comptables concernant le compte de commerce intitulé: « Assurances et réassurances maritimes et transports » ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de l'article 10 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée aux mêmes fins à M. Leroux (Eugène-Louis), chargé du service des assurances contre les risques maritimes de guerre.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu la loi n° 46-1053 du 15 mai 1946 relative à l'exécution des contrats d'assurances sur la vie dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948 relative au payement, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1948 fixant les modalités d'application de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du ministre des finances:

1° Toutes ordonnances de payement et de virement, toutes ordonnances, tous mandats, toutes pièces comptables concernant le compte spécial ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de l'article 4 de l'ordonnance du 15 novembre 1944 et intitulé: « Application de la réforme monétaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, pour tout ce qui concerne l'application de la loi n° 46-1053 du 15 mai 1946 et de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948;

2° Toutes décisions autorisant le payement d'indemnités dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée aux mêmes fins à M. Dodin (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, et à Mme Chevallier (Léa), administrateur civil de 1re classe.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous engagements de dépenses concernant les chapitres budgétaires gérés par la direction des assurances.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée à M. Dodin (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, et à M. Audard (Jean), administrateur civil de 1re classe, à l'effet de signer tous engagements de dépenses concernant ceux des chapitres visés à l'article 1er dont la gestion incombe à ces fonctionnaires.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'article 4 de la loi n° 48-1481 du 25 septembre 1948;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Sur le rapport du chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Adher (Louis-Jean), chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, les engagements de dépenses et les décisions y afférentes concernant toutes les affaires entrant dans les attributions du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public.

Art. 2. — En l'absence de M. Adher, M. Fischer (Maurice-Elie), sous-directeur, agent judiciaire adjoint, et M. Launay (Roger-Albert-Henri), agent judiciaire adjoint, sont autorisés à signer, au nom du ministre des finances, les engagements de dépenses et les décisions visées à l'article précédent.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Délégations de signature.

Le ministre des finances et le ministre du budget,

Vu le décret du 28 juin 1923 portant règlement sur l'organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrêtent:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Renaud, directeur du personnel et du matériel, à l'effet de signer au nom du ministre, à l'exception des décrets, tous les actes individuels ou réglementaires concernant les personnels et les services relevant de son autorité.

Art. 2. — M. Renaud, directeur du personnel et du matériel, est autorisé à signer, par délégation du ministre, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget du ministère des finances.

En cas d'absence de M. Renaud, la signature de ces pièces est déléguée à M. Cenac, directeur adjoint ou, en son absence, à M. Labonnelie, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud, Cenac et Labonnelie, la signature des mêmes pièces est déléguée à MM. Bondoux ou Courtes, administrateurs civils à la direction du personnel et du matériel.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Renaud, directeur du personnel et du matériel, et, en son absence ou en cas d'empêchement, à M. Cenac, directeur adjoint ou à M. Labonnelie, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du ministre:

1° Les titres de perception établis pour le recouvrement des retenues pour pension civile exigibles en vertu de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924 et de l'article 17 du décret du 2 septembre 1924 pour la validation des services d'auxiliaires, d'aide ou de stage accomplis par les fonctionnaires avant leur titularisation;

2° Les titres de perception établis pour le recouvrement des retenues majorées d'intérêts de retard dues pour la constitution des pensions civiles par les fonctionnaires placés en service détaché;

3° Les titres de perception établis pour le recouvrement de la contribution complémentaire aux charges résultant pour l'Etat de la constitution de la pension des fonctionnaires du ministère des finances et du ministère du budget, en service détaché et dont le versement incombe aux collectivités ou établissements publics bénéficiant de ce détachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud, Cenac et Labonnelie, la signature de ces pièces est déléguée à M. Langlois, administrateur civil à la direction du personnel et du matériel.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1953.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Délégation de signature.

Le ministre du budget,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Roger Goetze, directeur du budget, de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre du budget, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 9 janvier 1953.

JEAN-MOREAU.

Décret du 9 janvier 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Sur le rapport du ministre du budget,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Goetze, directeur du budget, MM. Guiraud, Ferrand, directeurs adjoints, et M. Babault, sous-directeur à la direction du budget, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre du budget est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Délégations de signature.

Le ministre des affaires économiques,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de signature est donnée à M. Verret, directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques, pour toutes ordonnances de délégation et de payement, et toutes pièces justificatives de dépenses relatives à la gestion du chapitre 4701: « Subvention pour l'installation et le fonctionnement des restaurants sociaux » du budget du ministère des affaires économiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1953.

ROBERT BURON.

Le ministre des affaires économiques,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, à l'effet de signer tous actes et décisions pris en application des dispositions de l'article 16 (§ 3) de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier et de l'article 37 de la loi n° 50-854 du 31 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

Art. 2. — Délégation est donnée à M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, à l'effet de signer toutes ordonnances de délégation, de payement et de virement, toutes lettres d'avis, d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, ainsi que tous ordres de recettes concernant les garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation, le remboursement des charges fiscales à certaines industries, les missions temporaires à l'étranger et le service de l'expansion économique à l'étranger, ainsi que toutes décisions d'allocations d'avances sur frais de voyage ou transport de mobilier intéressant ce service.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1953.

ROBERT BURON.

Décret du 16 janvier 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Brignole, directeur adjoint chargé de l'administration générale au ministère des affaires économiques, à l'effet de signer toutes ordonnances de délégation, toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes concernant le budget du ministère des affaires économiques, et, dans la limite de ses attributions, tous actes individuels, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret du 16 janvier 1953 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Rosenstock-Franck, directeur général des prix et des enquêtes économiques, M. Le Portz, chef de service des enquêtes économiques, et M. Maret, administrateur de la division du contentieux des enquêtes économiques, sont habilités à signer, au nom du ministre des affaires économiques, tous actes et décisions prévus par l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique, et par les décrets pris en exécution de cette ordonnance, ainsi que tous actes nécessités par l'application des dispositions des mêmes textes.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Commissaires contrôleurs des assurances accrédités pour le contrôle des entreprises de crédit différé.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 concernant les entreprises de crédit différé, et notamment son article 8;

Vu la décision ministérielle du 30 avril 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les commissaires contrôleurs des assurances chargés de la surveillance des entreprises de crédit différé visées par la loi du 24 mars 1952 sont accrédités pour exercer, auprès de ces entreprises, le contrôle prévu par l'article 8 de la loi du 24 mars 1952.

Les entreprises de crédit différé doivent mettre à la disposition des commissaires contrôleurs dans les services du siège ou, si ces fonctionnaires le demandent, dans les agences, le personnel qualifié pour leur fournir les renseignements qu'ils jugent nécessaires.

Les commissaires contrôleurs après avoir, s'ils le jugent utile, provoqué les éclaircissements des sociétés, rendent compte de leurs vérifications et constatations au ministre des finances qui seul prescrit dans les formes et délais qu'il fixe les redressements nécessaires.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 15 janvier 1953, M. Revillard (Irénée-Joseph), payeur général en Allemagne, est chargé d'assurer les fonctions de payeur général dans la zone française d'occupation en Autriche.

Tableau d'avancement de classe des agents supérieurs pour l'année 1952.

I. — *Agents supérieurs de 2e classe proposés pour la 1re classe.*

Administration centrale des finances.

Mme Frassacaro (Yvonne), direction du Trésor.

M. Gingreau (Jacques), direction de l'Imprimerie nationale.

Mlle Sauquet (Yvette), office des changes.

Mme Champagne (Denise), office des changes.

Mlle Flory (Lucie), office des changes.

Office des changes.

M. de Villoutreys (Edouard), Mme Crepey (Marie), M. Dizin (Pierre).

II. — *Agents supérieurs de 3e classe proposés pour la 2e classe.*

Administration centrale des finances.

M. Auzou (Paul), direction de la Dette publique.

Office des changes.

MM. Decote (Bernard), Descouy (Jean), Fabre (Guy), Mmes Lemaire (Christiane), Barge (Raymonde), Lacke (Marie).

Promotions

Par arrêté du 31 décembre 1952, sont promus à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade les agents supérieurs de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances dont les noms suivent:

Mme Frassacaro (Yvonne), service du Trésor, à compter du 1er janvier 1952.

M. Gingreau (Jacques), Imprimerie nationale, à compter du 10 juillet 1952.

Mlle Sauquet (Yvette), office des changes, à compter du 27 juillet 1952.

Mme Champagne (Denise), office des changes, à compter du 27 juillet 1952.

Mlle Flory (Lucie), office des changes, à compter du 1er décembre 1952.

M. Auzou (Paul), agent supérieur de 3e classe, 1e échelon, à l'administration centrale des finances (direction de la Dette publique), est promu, à compter du 10 mars 1952, à la 2e classe, 1er échelon, de son grade.

Par arrêté du 31 décembre 1952:

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade les agents supérieurs de 2e classe, 3e échelon, à l'office des changes dont les noms suivent:

M. de Villoutreys (Edouard), à compter du 9 avril 1952.

Mme Crepey (Marie), à compter du 1er août 1952.

M. Dizin (Pierre), à compter du 10 août 1952.

Sont promus à la 2e classe, 1er échelon, de leur grade les agents supérieurs de 3e classe, 1e échelon, à l'office des changes dont les noms suivent:

M. Decote (Bernard), à compter du 1er janvier 1952.

M. Descouy (Jean), à compter du 1er août 1952.

M. Fabre (Guy), à compter du 1er novembre 1952.

Mme Lemaire (Christiane), à compter du 1er novembre 1952.

Mme Barge (Raymonde), à compter du 1er janvier 1952.

Mme Lacke (Marie), à compter du 1er août 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 15 janvier 1953 relatif à l'acceptation d'une donation consentie au Muséum national d'histoire naturelle.

Par décret en date du 15 janvier 1953, le directeur du Muséum d'histoire naturelle est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, la donation faite audit établissement par Mme Pierre Lebaudy et M. Luzarche d'Azay et consistant en la nue propriété d'immeubles situés sur les communes d'Azay-le-Ferron, d'Obterre et de Paulnay (Indre), et en une somme de 2 millions de francs.

Décret du 15 janvier 1953 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des beaux-arts.

Par décret en date du 15 janvier 1953, est approuvée l'élection par l'académie des beaux-arts de M. Paul Van Zeeland à la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. Benlliure y Gil.

Décret du 15 janvier 1953 portant nomination d'un professeur honoraire à l'école nationale des langues orientales vivantes.

Par décret en date du 15 janvier 1953, M. Vaillant (André), ancien professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes, est nommé professeur honoraire au même établissement.

Décrets du 15 janvier 1953 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 15 janvier 1953, M. Arnoux, professeur sans chaire à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix, est nommé professeur dans la chaire de chimie analytique et hydrologie de ladite faculté (dernier titulaire : M. Rimatiel, retraité), à compter du 1er octobre 1952, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 15 janvier 1953, M. Jannoray, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Montpellier, est nommé professeur dans la chaire de langue et littérature grecques de cette faculté (dernier titulaire: M. Roussel, retraité), à compter du 1er octobre 1952, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 15 janvier 1953, la chaire d'histoire de la musique de la faculté des lettres de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Masson, retraité) est transformée en chaire d'histoire de la littérature française du moyen âge (budget de l'université).

M. Frappier, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire d'histoire de la littérature française du moyen âge de cette faculté, à compter du 1er octobre 1952, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 janvier 1953 : page 91, 1re colonne, paragraphe IV, 1re ligne, au lieu de: « Par décret du 30 octobre 1952 », lire: « Par décret du 30 décembre 1952 »; paragraphe V, 7e ligne, au lieu de: « l'université de Besanaçon », lire: « l'université de Besançon ».

Décrets conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 janvier 1953 : page 91, 2e colonne, paragraphe III, 3e ligne, au lieu de: « M. Challey-Bert », lire: « M. Chailley-Bert ».

Décrets du 15 janvier 1953 portant nomination de professeurs sans chaires (enseignement supérieur).

Par décret en date du 15 janvier 1953, M. Jean Gaudemet, agrégé près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, professeur sans chaire près cette faculté.

Par décret en date du 15 janvier 1953, M. Capitant, agrégé près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, professeur sans chaire à ladite faculté.

Décrets du 15 janvier 1953 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 15 janvier 1953, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres de l'université de Toulouse est conféré à M. Faucher, ancien professeur de cette faculté, admis à la retraite.

Par décret en date du 15 janvier 1953, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres de l'université de Lyon est conféré à M. Wuilleumier, ancien professeur de cette faculté, nommé à Paris.

Par décret en date du 15 janvier 1953, le titre de professeur honoraire de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours est conféré à M. Vialle, ancien professeur de cette école.

Par décret en date du 15 janvier 1953, le titre de professeur honoraire de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours est conféré à M. Chavaillon, ancien professeur de cette école.

Remise de débet.

Par arrêté du 7 janvier 1953, sous réserve d'un versement préalable de 200.000 F, il est fait remise gracieuse à Mme Chirouze, professeur d'éducation physique au collège Sophie-Germain, à Paris, de la somme de 212.153 F, dont elle reste redevable envers l'Etat.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Affectation provisoire au ministère de l'éducation nationale d'une partie de la caserne Félix-Douay, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Par arrêté du 7 janvier 1953, sont affectés, à titre provisoire, au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, direction de l'enseignement technique), en vue de leur utilisation par un centre d'apprentissage, la partie de la caserne Félix-Douay, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle), comprenant les bâtiments AC, AD, AH, GG, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AG, KK et un baraquement situé au Nord-Est du bâtiment AC, ainsi que les terrains formant la dépendance immédiate des bâtiments ci-dessus.

Cette affectation donnera lieu au versement par le centre d'apprentissage, au budget général, d'une indemnité annuelle de 1.000 F, à compter rétroactivement du 1er janvier 1950.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Legs et donations.

Par arrêté en date du 31 décembre 1952, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1952, chapitre 6010: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », un crédit de 838 F correspondant au produit des fondations ci-après, pour l'année 1952, faites en faveur de l'école nationale des ponts et chaussées:

Fondation Timonoff	268 F.
Fondation Breyner	330
Fondation Tarbe et de Saint-Hardouin	240
Total	838 F.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 12 janvier 1953, M. Elias (Georges), ingénieur diplômé de l'université syrienne, a été nommé élève titulaire étranger de deuxième année à l'école nationale des ponts et chaussées.

Officiers de port.

Par arrêté en date du 9 janvier 1953, M. Faucon (François), sous-lieutenant de port stagiaire au Havre, a été rayé, sur sa demande, à compter du 15 janvier 1953, des cadres des officiers de port.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Tableau d'avancement complémentaire pour l'année 1952, des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (Mines).

Par arrêté en date du 7 janvier 1953, l'arrêté du 11 juin 1952 portant tableau d'avancement pour 1952 des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) a été complété ainsi qu'il suit:

Pour la 2e classe d'ingénieur.

11 M. Rondot (Roland) (choix).
12 M. Peire (Jean) (ancienneté-choix).

Pour la 3e classe d'ingénieur.

10 M. Guiter (Roger) (ancienneté).
11 M. Colliot (Jean) (choix).

Pour la 4e classe d'ingénieur.

15 M. Anciand (Louis) (ancienneté-choix).
16 M. Julian (Paul) (choix).
17 M. Broquin (Denis) (ancienneté-choix).
18 M. Monfraix (Jean) (choix).
19 M. Monpays (Charles) (ancienneté-choix).
20 M. Guigli (Dario) (ancienneté-choix).
21 M. Rieu (René) (choix).

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 7 janvier 1953, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour 1952, ont été promus:

A la 2e classe d'ingénieur.

MM. Rondot (Roland), Peire (Jean), à compter du 1er juillet 1952.

A la 3e classe d'ingénieur.

MM. Guiter (Roger), Colliot (Jean), à compter du 1er novembre 1952.

A la 4e classe d'ingénieur.

MM. Anciand (Louis), Julian (Paul), à compter du 13 mai 1952.
MM. Broquin (Denis), Monfraix (Jean), Monpays (Charles), Guigli (Dario), à compter du 1er juillet 1952.
M. Rieu (René), à compter du 24 août 1952.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Création de régies d'avances auprès des dépôts d'étalons nationaux.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 51-435 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes constituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de chaque dépôt d'étalons nationaux une régie d'avances pour le payement des menues dépenses de matériel et de fonctionnement du service, à l'exclusion des dépenses afférentes à la nourriture des étalons.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties à chaque régisseur est fixé à 200.000 F.

Il sera justifié de l'emploi des avances dans le délai d'un mois et dans les formes et les conditions prévues par le décret du 5 février 1951.

Art. 3. — Chaque régisseur est nommé par arrêté du ministre de l'agriculture.

Il est assujetti à un cautionnement qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée; il perçoit une indemnité de responsabilité.

Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité de responsabilité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 4. — L'inspecteur général, chef du service des haras, au ministère de l'agriculture et le directeur de la comptabilité publique au secrétariat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le directeur adjoint,
GIBELIN.

Certificat d'authenticité des vins et eaux-de-vie à appellation d'origine de la Bourgogne viticole.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi, modifiée et complétée, du 1er août 1905 sur la répression des fraudes;

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 prescrivant des mesures destinées à assurer la loyauté des transactions et à relever nos exportations par l'amélioration des produits français,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission interprofessionnelle, en vue de la délivrance de certificats d'authenticité, pour les vins et eaux-de-vie à appellation d'origine de la Bourgogne viticole destinés à l'exportation, lorsque ces certificats sont exigés par le pays destinataire.

Cette commission a son siège à la station œnologique de Bourgogne, à Beaune. Elle est seule compétente quel que soit le lieu de résidence de l'expéditeur.

Art. 2. — La commission comprendra, outre le directeur de la station œnologique de Bourgogne à Beaune, l'inspecteur divisionnaire de la répression des fraudes, le directeur des services agricoles de la Côte-d'Or, ou leurs représentants, douze membres, soit six viticulteurs et six négociants. Ces douze membres seront, d'une part, les six représentants de la Bourgogne à l'I. N. A. O. et, d'autre part, six membres qui seront nommés par arrêté du ministre de l'agriculture sur proposition des organisations professionnelles intéressées. L'I. N. A. O. pourra également désigner un délégué au titre d'observateur.

Les décisions seront prises à la majorité absolue des membres présents; les délibérations auxquelles n'assistent pas au moins deux membres de chaque profession ne seront pas considérées comme valables.

La commission organisera son secrétariat et percevra, pour couvrir ses frais, une somme égale à 0,25 p. 100 de la valeur exportée, avec minimum de 100 F par certificat.

La commission pourra s'adjoindre des dégustateurs qui seront choisis en nombre égal parmi les viticulteurs et les négociants.

Art. 3. — Les exportateurs désirant obtenir un certificat d'authenticité devront adresser une demande mentionnant le lieu où les marchandises sont entreposées, le mode de transport utilisé et la date probable d'expédition. Cette demande devra être accompagnée d'une copie de la facture spécifiant les marques et numéros des colis, la nature, le volume et la valeur des produits ainsi que le pays destinataire.

Les exportateurs devront faire parvenir au siège de la commission, en même temps que leur demande, trois échantillons constitués par des demi-bouteilles de 37,5 cl.

Ces échantillons seront soumis à l'appréciation de la commission sous une forme anonyme; celle-ci devra émettre un avis sur les qualités substantielles du produit, notamment en ce qui concerne le millésime. Sa décision sera communiquée à l'exportateur dans un délai de huit jours à dater du dépôt de la demande.

Le certificat sera signé par le directeur de la station œnologique.

Ces certificats pourront être joints aux documents accompagnant les produits jusqu'au destinataire.

Art. 4. — Les auteurs ou complices d'infractions aux dispositions du présent texte seront passibles des peines prévues par la loi du 1er août 1905 modifiée. Ils s'exposent également à se voir refuser l'examen de toute demande de certificat pendant une durée minimum de trois mois.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole et l'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture et le directeur des relations économiques extérieures au secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI DESFOUGÈRES.

Remise de débet.

Par arrêté du 8 janvier 1953, il a été fait, sous réserve d'un versement préalable de 5.000 F, remise gracieuse à M. Brochier (Marius), ex-conducteur du canal de Pierrelatte, de la somme de 38.076 F dont il est débiteur envers le Trésor pour trop-perçu de traitement du 8 avril au 7 octobre 1950.

Institution d'une commission d'étude des maladies d'origine professionnelle en agriculture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1953: page 418, 2e colonne, article 2, au lieu de: « Six représentants des professions agricoles », lire: « Six représentants des professions agricoles et des groupements d'assurances ».

Nomination des membres de la commission régionale agricole de conciliation de la région de Lyon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1953: page 151, 1re colonne, à la 4e ligne de l'article unique, au lieu de: « (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Savoie, Haute-Savoie) », lire: « (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) ».

Contrôle des lois sociales en agriculture.

Par arrêtés du 26 décembre 1952, les dispositions des arrêtés du 8 décembre 1952 prononçant la mutation de MM. Boyer à Paris et Varin à Limoges, contrôleurs principaux, sont rapportées.

Par arrêtés du 26 décembre 1952, ont été mutés d'office et dans l'intérêt du service, à compter du 1er février 1953:

M. Lenglet, contrôleur divisionnaire à Paris;

M. Varin, contrôleur principal à Nantes, où il sera chargé des fonctions de contrôleur divisionnaire.

Haras nationaux.

Par arrêté du 24 décembre 1952, M. Casanova (Jacques), officier des haras, est réintégré dans son cadre d'origine et affecté au haras du Pin, à dater du 1er janvier 1953, pour effectuer un stage de perfectionnement à l'école nationale des haras du Pin.

Services agricoles.

Par arrêté du 30 décembre 1952, M. Chatenet, ingénieur principal des services agricoles, 2e échelon, chargé des fonctions de directeur des services agricoles de la Guadeloupe, en congé administratif dans la métropole, est muté d'office et dans l'intérêt du service, à l'issue de ce congé, en qualité de directeur à l'école d'agriculture de Blanquefort (Gironde).

Par arrêté du 5 janvier 1953, l'arrêté du 29 septembre 1952 est annulé en ce qui concerne la mutation de M. Huger, ingénieur principal des services agricoles, qui conserve son affectation à l'école d'agriculture de Petre (Vendée).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-1399 portant création de centres de formation professionnelle rapide.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1952: page 12151, 1re colonne, article 6, 3e paragraphe, au lieu de: « Les centres de formation professionnelle rapide agréés sont soumis au contrôle technique prévu à l'article 4 du décret portant création des centres d'études du travail. L'inspection du travail est chargée de contrôler l'emploi des subventions. Les stagiaires subissent l'examen de fin de stage dans les conditions prévues à l'article 9 du présent décret », lire: « Les centres de formation professionnelle rapide agréés sont soumis au contrôle technique des centres d'étude du travail. L'inspection du travail est chargée de contrôler l'emploi des subventions. Les stagiaires subissent l'examen de fin de stage prévu à l'article 8 du présent décret »; 7e paragraphe, au lieu de: « Le retrait d'agrément entame la restitution du matériel et des immeubles... », lire: « Le retrait d'agrément entraîne la restitution du matériel et des immeubles... ».

Changement d'utilisation d'une parcelle du terrain de la « Redoute », sis à Saint-Denis-de-la-Réunion, affecté au ministère de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, et notamment l'article 6;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 21 novembre 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — Une parcelle de terrain d'une superficie de 1 hectare 90 ares, dépendant de l'immeuble domanial dit terrain de la « Redoute », sis à Saint-Denis-de-la-Réunion, affecté au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) et utilisé par les forces terrestres, sera désormais utilisée par la gendarmerie en vue de l'édification d'une caserne.

Cette parcelle est figurée par une teinte rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur des affaires militaires au ministère de la France d'outre-mer et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1952.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de l'état-major,
Cl REVOL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Contributions à verser par les budgets des chemins de fer d'outre-mer pour couvrir les dépenses de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'acte dit loi du 28 février 1944, portant organisation des chemins de fer coloniaux, et notamment son article 11;

Vu le décret n° 47-772 du 24 avril 1947 relatif à l'organisation des chemins de fer de la France d'outre-mer;

Vu l'arrêté n° 3174 du 13 décembre 1951 fixant pour l'année 1952 les contributions à verser pour les budgets des chemins de fer de la France d'outre-mer, pour couvrir les dépenses de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer;

Vu la délibération en date du 26 juin 1952 du conseil d'administration de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Arrête:

Art. 1er. — Les contributions obligatoires prévues à l'article 11 de la loi du 28 février 1944 susvisée, et destinées à couvrir les dépenses de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, sont fixées comme suit pour l'année 1953, pour chacun des réseaux des chemins de fer de la France d'outre-mer:

1° 1.000 F métropolitains par kilomètre de voie métrique effectivement exploité ou 600 F métropolitains par kilomètre de voie de 0,60 mètre;

2° Pourcentage de 0,2 p. 100 des recettes d'exploitation de l'exercice 1952 en monnaie du territoire;

3° Pourcentage sur le montant des commandes et marchés passés au cours de l'exercice 1953:

1 p. 100 pour la tranche de chaque marché inférieure à 20 millions de francs métropolitains;

0,5 p. 100 pour la tranche supérieure à 20 millions de francs métropolitains.

Art. 2. — Les versements à l'office central des contributions ci-dessus seront effectués comme suit:

Au début de chaque semestre:

Pour les contributions kilométriques et les pourcentages sur les recettes d'exploitation;

Sur production de relevés récapitulatifs établis par l'office central pour le pourcentage sur le montant des commandes et marchés.

Art. 3. — Les hauts commissaires ou gouverneurs et le président du conseil d'administration de l'office central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aux Journaux officiels des territoires intéressés.

Fait à Paris, le 24 décembre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE MAESTRACCI.

Approbation du budget de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, pour l'exercice 1953.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'acte dit loi du 28 février 1944 portant organisation des chemins de fer coloniaux et notamment son article 11;

Vu le décret du 24 avril 1947, relatif à l'organisation des chemins de fer de la France d'outre-mer,

Vu la délibération en date du 26 juin 1952 du conseil d'administration de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Arrête:

Article unique. — Le budget de l'exercice 1953 de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 73.600.000 F répartis comme suit:

	Prévisions.
Recettes:	
Recettes ordinaires	62.000.000 F.
Recettes extraordinaires	11.600.000
	73.600.000 F.
Dépenses:	
Dépenses ordinaires	66.950.000 F.
Dépenses extraordinaires	6.650.000
	73.600.000 F.

Fait à Paris, le 24 décembre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE MAESTRACCI.

Délégations de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 16 mai 1946 transformant la direction du contrôle en direction du contrôle, du budget et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Huet, inspecteur général de 1re classe de la France d'outre-mer, directeur du contrôle, du budget et du contentieux est autorisé à signer, par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer, dépenses civiles).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Huet, la délégation ci-dessus est attribuée à M. Lagneau, sous-directeur de la comptabilité.

Art. 3. — M. Rouchon, administrateur en chef de la France d'outre-mer est autorisé à signer, par délégation les extraits et lettres d'avis d'ordonnances de délégations, les ordres de payement, les chèques sur le Trésor public afférents aux ordonnances de payement, ainsi que les pièces justificatives de dépenses et les titres de perception concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer, dépenses civiles).

En cas d'abence ou d'empêchement de M. Rouchon, la délégation ci-dessus est déléguée à M. Albertin, administrateur adjoint de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 15 janvier 1953.

LOUIS JACQUINOT.

Conseil d'administration du centre technique forestier tropical.

Par arrêté du 5 janvier 1952, M. Rossin (Maurice), directeur de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des chasses au ministère de la France d'outre-mer, est nommé membre du conseil d'administration du centre technique forestier tropical, en remplacement de M. Guillaume (Maurice), inspecteur général des services de l'agriculture outre-mer.

Administrateurs.

Par arrêté du 26 décembre 1952, M. Vendenboomgaerde (Joseph), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, inspecteur des affaires administratives de Madagascar, est placé dans la position de mission à la Réunion, à compter du 24 septembre 1952 et jusqu'au 12 octobre 1952, pour étudier la question de la sélection des immigrants réunionnais à Madagascar.

Administration générale.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Le Saicherre (André), sous-chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer est placé pour compter du 20 octobre 1952 en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République à Madagascar pour une période égale à la durée du stage qu'il devra accomplir dans le cadre supérieur de la police à Madagascar.

Les retenues de 6 p. 100 pour pension auxquelles est astreint M. Le Saicherre au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenu le budget de Madagascar envers le même organisme seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin 1937, 31 décembre 1937 et 5 janvier 1952.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 22 décembre 1952, Mlle Debril (Léone-Olivette-Charlotte) est titularisée dans l'emploi d'infirmière coloniale de 5e classe à compter du 12 février 1952.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 22 décembre 1952, les infirmières coloniales dont les noms suivent sont titularisées à la 5e classe du grade d'infirmière coloniale:

Mme Billion, née Loiseau (Yvonne-Pierrette-Marie), titularisée à compter du 25 août 1952.

Mlle Corvellec (Yolande-Marguerite-Pierrette), titularisée à compter du 29 mars 1952.

Médecins africains.

Par arrêté du 6 janvier 1953, la démission de son emploi offerte par M. le médecin africain Kpodar (Simon) est acceptée pour compter du 6 janvier 1953.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 janvier 1953, M. Thénault (Jean), ingénieur en chef hors classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été nommé directeur général des travaux publics de l'Afrique équatoriale française (poste vacant).

Concours direct et professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer et examen probatoire imposé aux ingénieurs adjoints à titre temporaire ou stagiaire en vue de leur titularisation.

Liste, par ordre de mérite, des candidats ayant subi avec succès, au cours de la session 1952, toutes les épreuves des concours direct et professionnel et de l'examen probatoire.

1° Concours direct.

MM. Loudes (Robert), Lutherot (Christian), Forgereau (Fulbert), Bernoux (Pierre), Faure (André), Ternisien d'Ouville (Gérard), Sabatier (Maurice), Koch (Lucien), Charron (Daniel), Buriot (Yves), Sellier (René), Pestourie (Fernand), Venturini (Jean), Désormière (Henri), Venuat (André), Penalva (Gilbert), Furnon (Henri), Chollet (Joël), Jehanno (André), Berna (Henri), Laville (Guy), Assogbavi (Michel).

2° Concours professionnel.

MM. Noto (Jean-Louis), Piot (Lucien), Lignon (Jean).

3° Examen probatoire.

MM. Larcher (Michel), Guichard (Denis).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 janvier 1953, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

La Mutuelle, société d'entr'aide aux anciens combattants, veuves, victimes de guerre, aux pupilles de la nation, n° 91-105, à Mostaganem.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 14 janvier 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels de Quincy-Voisins, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale seine-et-marnaise, n° 77-607, à Melun.

Caisse nationale de sécurité sociale.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES AGENTS SUPÉRIEURS POUR L'ANNÉE 1952

2e *classe*.

Mlle Wakroucheff, 1er janvier 1952.

Par arrêté en date du 22 décembre 1952, Mlle Wakroucheff, agent supérieur de 3e classe à la caisse nationale de sécurité sociale, a été nommée agent supérieur de 2e classe (1er échelon) à compter du 1er janvier 1952.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 22 décembre 1952, pris après avis émis le 24 octobre 1952 par la 1re commission administrative paritaire des directions régionales de la sécurité sociale, M. Hugon, inspecteur à la direction régionale de la sécurité sociale de Toulouse, a été révoqué.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget en date du 8 novembre 1952, pris en application de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, en vue de la détermination du montant de l'indemnité visée à l'article 22, est homologué, pour tous les départements de la France métropolitaine, y compris la Corse, le barème des prix forfaitaires applicables aux vides de carrières et aux aménagements intérieurs d'exploitation des carrières à usage de champignonnières, tel qu'il figure en annexe audit arrêté.

NOTA. — Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, un exemplaire de celui-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre à chaque délégation départementale ou interdépartementale dudit ministère.

Remises de débets.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 29 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Révillon et aux ayants droit de M. Révillon d'une somme de 8.074 F représentant la dette que M. Révillon (Philibert), ingénieur en chef, 2e échelon, au service départemental de l'Oise du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, décédé le 23 décembre 1950, avait contractée envers l'Etat par suite du cumul de son traitement avec les prestations de sécurité sociale.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 5 janvier 1953, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Delamaire, née Guieux, demeurant à Lourmes-en-Orgeres (Ille-et-Vilaine), de la somme de 48.424 F restant due sur celle de 51.040 F dont elle a été constituée redevable envers le Trésor pour trop-perçu sur allocations familiales au cours des exercices 1949, 1950 et 1951.

Homologation de barèmes.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget en date du 5 janvier 1953, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant aux « appareils de régulation, de contrôle et de laboratoire » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

Nota. — Le barème visé ci-dessus sera mis en vente ultérieurement et son prix sera fixé par un arrêté mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget en date du 5 janvier 1953, le coût de reconstitution des « Denrées coloniales » incluses dans les éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle, est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

Nota. — Le barème visé ci-dessus sera mis en vente ultérieurement et son prix sera fixé par un arrêté mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget en date du 5 janvier 1953, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant au « Matériel d'exploitation des mines » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

Nota. — Le barème visé ci-dessus sera mis en vente ultérieurement et son prix sera fixé par un arrêté mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Régies d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 janvier 1953, le montant maximum des avances pouvant être consenties à Mlle Hautcolas (Marguerite), vérificateur comptable, régisseur d'avances auprès de la délégation départementale de la Meuse, pour le payement des dépenses énumérées dans l'arrêté du 5 juillet 1948, complété par l'arrêté du 25 septembre 1950, portant création, auprès des délégations départementales du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, de régies d'avances pour le payement des menues dépenses de matériel et diverses autres dépenses, est ramené de 600.000 F à 500.000 F.

Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 50.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 3.000 F.

Homologation d'indices de majoration applicables aux prix du barème « Cabinets des avocats et études des officiers ministériels ».

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 25 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu l'article 10 du décret n° 46-2960 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;

Vu l'arrêté du 23 juin 1950 portant homologation du barème « Cabinets des avocats et études des officiers ministériels »;

Vu les propositions prévues à l'article 25 ci-dessus,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indices de majoration applicables aux prix, au 1er septembre 1939, du barème « Cabinets des avocats et études des officiers ministériels » sont complétés conformément aux indications du tableau ci-annexé.

Art. 2 — Le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et dont un exemplaire sera déposé au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (direction des dommages de guerre).

Fait à Paris, le 5 janvier 1953.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint de cabinet,
H. SABATIER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
G. PÉRIER DE FÉRAL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le directeur adjoint,
GUIRAUD.

TABLEAU ANNEXE

RELATIF AUX INDICES DE MAJORATION DU BARÈME « CABINETS DES AVOCATS ET ÉTUDES DES OFFICIERS MINISTÉRIELS »

1° *Cas des sinistrés totaux.*

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
1950	17
1951. — 1er semestre	19,5
1951. — 2e semestre	22

2° *Cas de sinistrés partiels.*

a) Indices de majorations applicables aux bibliothèques professionnelles:

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
1950	9
1951	9

b) Les indices applicables aux autres éléments professionnels sont ceux figurant dans les barèmes particuliers qui s'y rapportent.

Composition du conseil de crédit de la caisse centrale de crédit coopératif.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1953: page 300, 1re colonne, article 1er, 10e ligne, au lieu de: « ... et choisis de préférence parmi les administrations », lire: « ... et choisis de préférence parmi les administrateurs ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Chef de cabinet.

M. Lucien Langlois, magistrat.

Conseillers techniques.

M. Lacave, percepteur des finances.

Mlle Mirande, docteur en droit, administrateur civil au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Chefs adjoints du cabinet.

M. G. Campana, chargé des relations avec l'Assemblée nationale.

M. Marion, avocat.

Chargé de mission.

M. Noël.

Attachés.

M. Delpech, administrateur civil au ministère des finances.

M. Samuel, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures.

Chef du secrétariat particulier.

M. Thibal, attaché de préfecture.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 8 janvier 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1953.

HENRI BERGASSE.

Commission supérieure de surveillance et de contrôle des soins gratuits aux pensionnés, pour l'année 1953.

Par arrêté du 30 décembre 1952, sont désignés pour faire partie de la commission supérieure de surveillance et de contrôle jusqu'au 31 décembre 1953, en qualité de membres titulaires:

Représentants de l'Etat.

M. le médecin général Corbel, représentant du ministre des anciens combattants, président.

M. le docteur Picard, chef du service des expertises médicales, représentant du ministre des anciens combattants.

M. Ribaud, administrateur civil, représentant du ministre des finances.

Représentants du corps médical.

M. le docteur Menegaux, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux.

M. le docteur Fanton d'Andon.

M. le docteur Humbel.

M. le docteur Hennion, stomatologiste des hôpitaux de Paris.

Représentant des pharmaciens.

M. Bonin.

Représentant des pensionnés.

M. Largeault, pensionné, bénéficiaire de l'article L/115 du code des pensions.

Sont désignés comme membres suppléants:

Représentants de l'Etat.

M. le docteur Abadie, chef du service de l'appareillage, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Mlle Mirande, administrateur civil, chef du bureau des travaux législatifs et de la documentation juridique, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Knecht, administrateur civil, représentant du ministre des finances.

Représentants du corps médical.

MM. les docteurs Bidegarray; Metivet, chirurgien des hôpitaux de Paris; Redon, chirurgien des hôpitaux de Paris; Jullien, stomatologiste.

Représentant des pharmaciens.

M. Daguin.

Représentant des pensionnés.

M. Georges Morel, pensionné, bénéficiaire de l'article L/115 du code des pensions.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 22 décembre 1952, sous réserve d'un versement préalable de 9.000 F, il est fait remise gracieuse à Mme Owczarski, domiciliée 41, rue de Nantes, à Paris (19e), de la somme de 39.547 F, dont elle a été constituée redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 22 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Piesset (Lucienne), domiciliée 22, rue de la Filature, à Saint-André-les-Lille (Nord), de la somme de 50.000 F sur celle de 82.300 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Administration centrale.

Par arrêté du 2 janvier 1953, M. Germain (Romain), agent supérieur de 3e classe, 3e échelon, à l'administration centrale, en service détaché, est élevé au 4e échelon de son grade (indice 274) à compter du 30 décembre 1952.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Conditions de recrutement des vérificateurs des services de la distribution et du transport des dépêches.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Sur la proposition du directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 52-1065 du 16 septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des corps des services de la distribution et du transport des dépêches,

Arrêtent:

TITRE Ier. — *Organisation du recrutement.*

Art. 1er. — Les vérificateurs des services de la distribution et du transport des dépêches sont recrutés dans les conditions indiquées ci-après:

1° Par voie de concours parmi les facteurs chefs, les agents de surveillance et les receveurs distributeurs;

2° Par voie d'examen professionnel suivi de l'établissement d'un tableau d'avancement, dans la limite du dixième du nombre des vacances à pourvoir, parmi les agents de surveillance.

Art. 2. — Le concours et l'examen ont lieu aux dates fixées par le ministre des postes, télégraphes et téléphones et conformément aux dispositions d'ordre général applicables en cette matière.

Art. 3. — Pour être admis à prendre part au concours d'accès à l'emploi de vérificateur des services de la distribution et du transport des dépêches, les candidats doivent:

1° Etre âgés de quarante ans au plus le 1er janvier de l'année du concours;

2° Compter à cette date:

a) Dix ans au moins de services en qualité de titulaire et de stagiaire, les services militaires obligatoires ayant donné lieu à rappel étant comptés pour une durée égale de services civils;

b) Trois ans au moins de services effectifs en qualité de facteur chef, d'agent de surveillance ou de receveur distributeur;

3° Avoir obtenu, à l'occasion de la dernière notation annuelle, une note chiffrée n'entraînant pas de retard dans l'avancement d'échelon.

Art. 4. — Nul ne peut être autorisé à participer à plus de trois concours.

Les fonctionnaires ayant subi sans succès le cours d'instruction professionnelle des vérificateurs des services de la distribution et du transport des dépêches ou l'ancien cours d'instruction professionnelle des agents principaux de surveillance ne peuvent plus prendre part au concours.

La liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours est arrêtée par le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 5. — Le concours comprend les épreuves écrites ci-après:

	Coefficient.
1° Dictée servant à la fois d'épreuve:	
D'orthographe (Il est enlevé deux points par faute.)	2
D'écriture	1
2° Mathématiques: trois problèmes (temps accordé: deux heures)	2
3° Géographie: trois questions (temps accordé: deux heures)	3
4° Rédaction sur un sujet général (temps accordé: deux heures)	2
5° Note ou rapport sur un fait de service ou sur une question pratique d'organisation des services de la distribution et du transport des dépêches (temps accordé: deux heures)	4
6° Questions professionnelles: trois questions (temps accordé: deux heures)	6
7° Dessin: Exécution ou reproduction d'un plan d'après les indications données (temps accordé: une heure)	2

Le programme des matières sur lesquelles portent les épreuves de mathématiques, de géographie et de questions professionnelles figure en annexe au présent arrêté (1).

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu au minimum:

La note 10 pour chacune des épreuves d'orthographe, de note et de questions professionnelles;

La note 7 pour chacune des autres épreuves,

Et un nombre total de points au moins égal à 220 pour l'ensemble des épreuves après application des coefficients.

La liste des candidats admis est approuvée par le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 6. — Pour être admis à prendre part à l'examen professionnel d'accès à l'emploi de vérificateur des services de la distribution et du transport des dépêches, les agents de surveillance doivent:

1° Etre âgés de quarante ans au moins et de cinquante ans au plus au 1er janvier de l'année de l'examen;

2° Remplir les conditions de notation et d'ancienneté de grade fixées par le ministre des postes, télégraphes et téléphones à l'occasion de chaque examen, l'ancienneté exigée ne pouvant être inférieure à dix ans.

La liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel est arrêtée par le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 7. — L'examen professionnel comprend les épreuves écrites ci-après:

1° Note ou rapport sur un fait de service ou sur une question pratique d'organisation des services de la distribution et du transport des dépêches (durée: deux heures);

2° Questions professionnelles: trois questions portant sur le même programme que celui du concours (durée: deux heures).

L'examen peut avoir lieu en même temps que le concours et porter sur les mêmes sujets d'épreuves.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu au minimum la note 10 pour chacune des deux épreuves.

La liste des candidats admis à l'examen professionnel est approuvée par le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

TITRE II. — *Dispositions transitoires.*

Art. 8. — A l'occasion des premier, deuxième et troisième concours de vérificateur des services de la distribution et du transport des dépêches, organisés postérieurement au 19 septembre 1952, l'ancienneté minimum de service exigée des candidats sera fixée respectivement à sept, huit et neuf ans.

(1) Ce programme sera publié au *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 9. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 décembre 1952.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Remises de débets.

Par arrêtés du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 9 janvier 1953, il a été fait remise:

A. M. Coffe, facteur à Paris, domicilié 57, rue de la Jarry, à Vincennes, sous réserve d'un versement préalable de 10.000 F, de la somme de 35.224 F restant due sur celle de 55.224 F indûment perçue au titre de prestations familiales.

A Mlle Wassereau, ex-gérante d'agence postale à Mittelbronn, domiciliée dans cette localité, de la somme de 14.176 F, indûment perçue au titre d'allocation viagère.

Conditions de payement des redevances et taxes téléphoniques.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu l'arrêté du 31 janvier 1944;

Sur la proposition du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er — Le montant des redevances de toute nature afférentes aux abonnements téléphoniques principaux et supplémentaires est payable d'avance, par termes bimestriels exigibles dans les quinze premiers jours de chaque période bimestrielle considérée.

La redevance due pour la période bimestrielle au cours de laquelle a lieu la mise en service de l'installation est toutefois perçue à terme échu, en même temps que la redevance afférente à la période bimestrielle suivante.

Art. 2. — Le montant des taxes de conversation et des taxes et frais divers afférents à l'utilisation des postes téléphoniques d'abonnement est payable bimestriellement, dans les quinze jours qui suivent la fin de la période bimestrielle au cours de laquelle les conversations ont été échangées ou les services rendus.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires sont abrogées.

Art. 4. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1953

ROGER DUCHET.

Services extérieurs.

Par arrêté du 23 décembre 1952, a été réintégré, à compter du 16 janvier 1953: M. Delobbe, receveur de 6e classe, précédemment détaché auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêtés du 5 janvier 1953:

A été nommé directeur départemental à Mende et titularisé dans le grade correspondant: M. Portal, inspecteur principal à Montauban.

A été réintégré et affecté, à compter du 1er février 1953, à Château-Thierry: M. Herrmann, receveur hors classe, précédemment détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour le service du haut commissariat de la République française en Sarre, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 9 novembre 1953: M. Laaban, receveur hors classe à Colombes.

Ont été rapportées les dispositions des arrêtés des 4 juin et 14 août 1952 en ce qui concerne la réintégration de Mlle Labous, surveillante, détachée auprès du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

INTERDICTION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement contradictoire rendu le 14 janvier 1953, à la requête du procureur de la République par le tribunal civil de Saint-Marcellin, statuant disciplinairement, il appert que Me Cheveaux (André), huissier du tribunal de Saint-Marcellin, en résidence à Tullins, s'est vu interdire temporairement l'exercice de ses fonctions.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Nomination des membres des commissions.

Listes des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 16 janvier 1953, en exécution de l'article 16 du règlement.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Anthonioz, Babet (Raphaël), Bengana (Mohamed), Billiemaz, Blachette, Caliot (Olivier), Castera, Catoire, Catrice, Catroux, Charret, Chastenay, Chausson, Christiaens, Costes (Alfred) (Seine), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Klock, Lebon, Lenormand (Maurice), Levacher, Mabrut, Marcellin, Maurice-Bokanowski, Morève, Nazi-Boni, Paquet, Penoy, Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Pronteau, Quénard, Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Aujoulat, Aumeran, Barrès, Beaumont (de), Billotte, Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Chambrun (de), Chastellain, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Devinat, Faure (Edgar) (Jura), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gaborit, Gouin (Félix), Hettier de Boislambert, Jaquet (Gérard) (Seine), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Menthon (de), Mitterand, Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Raymond-Laurent, Rosenblatt, Schneiter, Mme Sportisse, MM. Vassor, Vendroux, Verdier.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bricout, Briot, Cavelier, Charpentier, Deliaune, Detœuf, Florand, Fourvel, Garavel, Guitton (Antoine) (Vendée), Huel, Kauffmann, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Mouchet, Noe (de la), Ould Cadi, Paul (Gabriel), Pelleray, Pinvidic, Prigent (Tanguy), Ritzenthaler, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Tremouilhe, Tricart, Verneuil.

COMMISSION DES BOISSONS

MM. Ait Ali (Ahmed), Bapst, Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Commentry, Conte, Delbez, Delcos, Deliaune, Fabre, Fouques-Duparc, Garavel, Gau, Gourdon, Guichard, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Kuehn (René), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Laplace, Lenormand (André), Liquard, Méhaignerie, Monin, Ould Cadi, Paternot, Quinson, Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Rey, Mme Roca, MM. Waldeck Rochet, Salvre (de), Seynat, Sourbet, Taillade, Thibault, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil, Zunino.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. Abelin, Arnal, Auban (Achille), Badie, Bartolini, Bayrou, Benouville (de), Billat, Bouret (Henri), Bouvier O'Cottereau, Bruyneel, Cadi (Abd-el-Kader), Capdeville, Christiaens, Commentry, Crouzier, Daladier (Edouard), Deboudt (Lucien), Ducos, Fredet (Maurice), Guyot (Raymond), Joinville (Alfred Mallerel), Kœnig, Kuehn (René), Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Ou Rabah (Abdelmadjid), Pierrebourg (de), Mme Prin, MM. Reille-Soult, Taillade, Triboulet, Villeneuve (de), Villon (Pierre).

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Begouin, Billères, Binot, Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Cogniot, Delxonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Gau, Gilliot, Giovoni, Guérard, Guissou (Henri), Houphouet-Boigny, Kir, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Sciellour, Maga (Hubert), Mlle Marzin, MM. Montgolfier (de), Pierrard, Prélot, Prion, Raingeard, Rincent, Salah (Menouar), Schmittlein, Signor, Soustelle, Thamier, Thibault, Velonjara, Viatte.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. André (Adrien) (Vienne), Arbeltier, Barbier, Berrier, Barrot, Béné (Maurice), Billiemaz, Cayeux (Jean), Charret, Chassaing, Cochart, Coirre, Conombo, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Guislain, Huel, Jacquet (Michel) (Loire), Lacaze (Henri), Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Liurette, Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Montgolfier (de), Montjou (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, MM. Raingeard, Ranaivo, Regaudie, Mme Roca, MM. Rousselot, Savale, Segelle, Sou, Vergès, Mme Vermeersch, M. Villard.

COMMISSION DES FINANCES

(Membres titulaires).

MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Duclos (Jacques), Estradère, Faggianelli, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lacoste, Lamps, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Leenhardt (Francis), Lemaire, Le Roy Ladurie, Massot (Marcel), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud, Ulver, Vallon (Louis).

(Membres suppléants.)

MM. Arnal, Bouret (Henri), Boutavant, Charlot (Jean), Charpentier, Conombo, Dassault (Marcel), Delcos, Diethelm, Guérard, Guiguen, Hénault, Isorni, Jarrosson, Lafay (Bernard), Lapie (Pierre-Olivier), Lebon, Liautey (André), Mamadou Konaté, Métayer, Sauer.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR

MM. Astier de La Vigerie (d'), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrier, Ben Aly Cherif, Bendjelloul, Ben Tounès, Cadi (Abd-el-Kader), Camphin, Carlini, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chevallier (Jacques), Coirre, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Dejean, Delmotte, Demusois, Dezarnaulds, Durroux, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Guthmuller, Hakiki, Haumesser, Jacquet (Michel) (Loire), Nenon, Pantaloni, Provo, Quilici, Quinson, Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Salah (Menouar), Salvre (de), Serafini, Small, Solinhac, Mme Sportisse, MM. Thomas (Eugène), (Nord), Tirolien, Valle (Jules), Véry (Emmanuel), Wagner.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION

MM. Aujoulat, Bardon (André), Benbhamed (Mostefa), Briffod, Carlini, Chamant, Cherrier, Couderi, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Galy-Gasparrou, Gautier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Kriegel-Valrimont, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Mamadou Konaté, Maton, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Nigay, Oopa Pou-(de), Ninine, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Rabaté, M. Reille-Soult, Rolland, Salliard du Rivault, Sissoko (Fily-Dabo), Tracol, Valentino, Vigier, Wasmer.

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

MM. Aubame, Audegui, Becquet, Bettencourt, Bignon, Bissol, Boganda, Bourdellès, Bouret (Henri), Capdeville, Cermolacce, Coudray, Dassonville, Defferre, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Félix-Tchicaya, Gaborit, Golvan, Goubert, Gracia (de), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Liquard, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Nigay, Oopa Pouvanaa, Pantaloni, Pinvidic, Reeb, Ribère (Marcel) (Alger), Rousseau, Savale, Schmitt (René) (Manche), Sesmaisons (de), Siefridt, Signor, Small, Sourbet, Tirolien.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DU TOURISME

MM. Anthonioz, Arnal, Barbier, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Bichet (Robert), Chupin, Coulon, Couston (Paul), Dommergue, Dulour, Faraud, Febvay, Félix-Tchicaya, Fouques-Duparc, Goivan, Gracia (de), Henneguelle, Hulin, Le Cozannet, Le Sénéchal, Levindrey, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Mazel, Médecin, Midol, Montillot, Moynet, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Mme Prin, MM. Puy, Regaudie, Schaff, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Serafini, Sibué, Souquès (Pierre), Tracol, Vergès.

COMMISSION DES PENSIONS

MM. Ait Ali (Ahmed), Auban (Achille), Badie, Bechir Sow, Begouin, Bendjelloul, Berthet, Bignon, Casanova, Cherrier, Condat-Mahaman, Devemy, Dicko (Hamadoun), Dixmier, Draveny, Forcinal, Mme Gabriel-Péri, MM. Garnier, Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Hakiki, Huel, Hulin, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Mamba Sano, Mekki, Morève, Mouchet, Mouton, Naroun Amar, Nazi-Boni, Paternot, Peltre, Pradeau, Rosenblatt, Sanogo Sekou, Sauvajon, Tourné, Valle (Jules).

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Astier de La Vigerie (d'), Baylet, Ben Tounès, Berthet, Bettencourt, Bouhey (Jean), Brusset (Max), Cagne, Catrice, Catroux, Chaban-Delmas, Conte, Coudert, Mme Degrond, MM. Desson, Dupuy (Marc), Fajon (Etienne), Flandin (Jean-Michel), Mme François, MM. Galy-Gasparrou, Gaulle (Pierre de), Gosset, Gouin (Félix), Grenier (Fernand), Hugues (Joseph-André) (Seine), Hutin-Desgrées, Jarrosson, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lecannuet, Legendre, Léotard (de), Loustaunau-Lacau, Lucas, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Moustier (de), Nocher, Patinaud, Puy, Sauvajon, Secrétain, Vigier, Wagner.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Aubin (Jean), Aubry (Paul), Bénard (François), Bessac, Bichet (Robert), Boisdé, Bouvier-O'Cottereau, Caliot (Olivier), Cassagne, Catoire, Chabenat, Chupin, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Deshors, Mme Duvernois, MM. Elain, Faraud, Goudoux, Guichard, Krieger (Alfred), Labrousse, Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Le Sciellour, Linet, Mallez, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Muller, Peytel, Pierrebourg (de), Salliard du Rivault, Sibué, Sion, Titeux, Valabrègue, Médrines, Zodi Ikhia.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Binot, Brault, Cavelier, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Damette, Dassault (Marcel), Degoutte, Elain, Fouyet, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Gravoille, Grunitzky, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Klock, Lafay (Bernard), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Levindrey, Midol, Montjou (de), Nisse, Notebart, Pebellier (Jean), Pelleray, Peltre, Petit (Eugène-Claudius), Pierrard, Prache, Prot, Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Baylet, Bengana (Mohamed), Boscary-Monsservin, Brahimi (Ali), Bruyneel, Chamant, Chambrun (de), Defos du Rau, Dejean, Delachenal, Delbez, Demusois, Bronne, Duclos (Jacques), Duquesne, Fouchet, Gaillemin, Gaumont, Genton, Gosset, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Guille, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Lejeune (Max), Malon, Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Métayer, Mignot, Minjoz, Moisan, Moro Giafferri (de), Noe (de La), Ouedraogo Mamadou, Préiot, Schaff, Turines, Valabrègue, Villon (Pierre), Wolff.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Antier, Apithy, Aubame, Béchard (Paul), Bechir Sow, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Brusset (Max), Cermolacce, Césaire, Coffin, Delferre, Devinat, Pronne, Dumas (Joseph), Duveau, Estèbe, Fabre, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Hailegueu, Hénault, Jugias, July, Kriegel-Valrimont, Laforest, Magendie, Mailhe, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Nimine, Paul (Gabriel), Ranaivo, Réville (Tony), Roucaute (Gabriel), Saïd Mohamed Cheikh, Sanogo Sekou, Savary, Senghor, Silvandre, Solinhac, Temple, Villeneuve (de), Yacine (Diallo).

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. André (Adrien) (Vienne), Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Caillet (Francis), Camphin, Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Coulon, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Diethelm, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Fouyet, Gaillemin, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Gueye Abbas, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Liautey (André), Linet, Mailhe, Meck, Musmeaux, Paquet, Patinaud, Perrin, Petit (Eugène-Claudius), Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Sion, Titeux, Turines, Valentino, Viatte.

COMMISSION DES IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

(Membres titulaires.)

MM. Boscary-Monsservin, Briffod, Coudert, Crouzier, Delcos, Delmotte, Félice (de), Flandin (Jean-Michel), Gaillemin, Godin, Gourdon, Grimaud (Henri), Grousseaud, Lacaze (Henri), Loustaunau-Lacau, Mazuez (Pierre-Fernand), Montillot, Pierrard, Pronteau, Secrétain, Tourné, Yacine (Diallo).

(Membres suppléants.)

MM. Aubin (Jean), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Baylet, Coffin, Damette, Duveau, Genton, Guérard, Halbout, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Léotard (de), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mlle Marzin, MM. Mazel, Mignot, Molinatti, Montalat, Puy, Schmitt (René) (Manche), Taillade, Vigier.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Bouvier O'Cottereau, Chastellain, Darou, Draveny, Dulour, Duquesne, Galy-Gasparrou, Kuehn (René), Sauer, Sourbet, Taillade.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas des appels interjetés en matière musulmane. (Nos 529 et 652, année 1952. — M. Delrieu, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 47 du code civil. (Nos 524 et 655, année 1952. — M. Carcassonne, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 247 du code pénal. (Nos 602 et 656, année 1952. — M. Gaston Charlet, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation des services postaux des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement. (Nos 538 et 669, année 1952. — M. Bouquerel, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles. (Nos 480 et 661, année 1952. — M. Chapalain, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. (Nos 472, 629 et 641, année 1952. — M. Jean Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. d'Argenlieu (Philippe), Bardon-Damarzid, Bouquerel, Clerc, Durieux, Enjalbert, Fousson, Franceschi, Jacques Gadoin, Gautier (Julien), Grassard, Jaubert (Alexis), Méric, Monsarrat, Raincourt (de), Rochereau, Tamzali (Abdennour), Villoutreys (de).

Suppléants. — MM. Brousse (Martial), Ignacio Pinto, Piales.

Délégués. — MM. Clerc (par M. Koessler), Durieux (par M. Pauly), Enjalbert (par M. Patenôtre [François]), Jacques Gadoin (par M. Longchambon), Méric (par M. Naveau), de Raincourt (par M. Cordier [Henri]).

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales a nommé:

Président: M. Rochereau.

Vice-présidents: MM. Méric, Bardon-Damarzid

Secrétaires: MM. Marcel Lemaire, Clerc.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Louis André, Bataille, Bels, Brettes, Capelle, Darmanthé, Claudius Delorme, Driant, Dulin, Durieux, Bénigne Fournier, Le Bot, Le Léannec, Monsarrat, Jules Pinsard, de Pontbriand, Primet, de Raincourt, Restat.

Suppléants. — MM. d'Argenlieu, Benchiha (Abdelakader), Geoffroy, Jaouen, Marty, Tellier.

Délégués. — MM. Dulin (par M. Claparède), Jaouen (par M. Koessler), de Pontbriand (par M. Doussot), Primet (par M. David).

La commission de l'agriculture a nommé:
Président: M. Dulin.
Vice-présidents: MM. Brettes, Capelle.
Secrétaires: MM. Le Léannec, de Pontbriand.

Commission des boissons.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Ajavon, d'Argenlieu (Philippe), Bène (Jean), Bernard (Georges), Courrière, Durand (Jean), Gaspard, de Geoffre, Laniel (René), Perdereau, Péridier, Pinsard (Jules), Voyant.

Délégués. — M. Gaspard (par M. Claparède), M. Pinsard (par M. Maupoil).

Excusé. — M. Doussot.

La commission des boissons a nommé:
Président: M. Georges Bernard.
Vice-présidents: MM. Jean Bène, Jean Durand.
Secrétaires: MM. Henri Maupoil, Etienne Gay.

Commission de la défense nationale.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Barré (Henri), Barret (Charles), Boulangé (Marcel), Chochoy, Clerc, Giacomoni, Ignacio-Pinto (Louis), Lachomette (de), Lasalarié, Le Guyon (Robert), Maroselli, Jacques Masteau, de Maupeou, Michelet, de Montullé, Petit (général), Piales, Pic, Pidoux de La Maduère, Ramampy, Rotinat, Rupied, Schleiter (François), Voyant.

Suppléants. — MM. Coupigny, Franceschi.

Délégués. — M. Giacomoni (par M. Borgeaud), M. Voyant (par M. Augarde).

La commission de la défense nationale a nommé:
Président: M. Rotinat.
Vice-présidents: MM. Henri Barré, Pidoux de La Maduère.
Secrétaires: MM. Pic, Piales.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Boudet (Pierre), Canivez, Cayrou (Frédéric), Chevallier (Paul), Delrieu, Descomps (Paul-Emile), Estève, Lacaze (Jean), Laingo (Ralijaona), Lelant, Manent (Gaston), de Maupéou, Maurice (Georges), Monichon, Morel (Charles), Pinchard (Raymond), Primet, Vanrullen.

Suppléants. — M. Gatuing, Mme Girault, MM. Jozeau-Marigné, de Montullé, Sené Symphor, Varlot.

Délégués. — M. Bordeneuve (par M. Sido), M. Descomps (par M. Lafforgue), M. Vanrullen (par M. Southon).

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs a nommé:
Président: M. Bordeneuve.
Vice-présidents: MM. Charles Morel et Canivez.
Secrétaires: MM. de Maupeou, Poisson.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — M. Bonnefous (Raymond), Mme Cardot (Marie-Hélène), M. Dubois (René), Mme Girault, MM. Le Basser, Le Digabel, Le Gros, Masson (Hippolyte), Parisot, Rochereau, Roux (Emile), Varlot.

Suppléants. — MM. Courroy, Montpied, Morel.

Délégués. — M. Bonnefous (par M. Plait), Mme Cardot (par M. Menu), M. Le Basser (par M. Leccia), M. Roux (par M. Paget).

Excusé. — M. Deutschmann.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique a nommé:
Président: M. Dubois.
Vice-présidents: MM. Paget (Alfred), Leccia.
Secrétaires: MM. Plait, Réveillaud.

Commission des finances.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Brousse (Martial), Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Laffargue (Georges), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Liot, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Jacques Masteau, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Rogier, Roubert (Alex), Sallier, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Chapalain, Litaise.

Suppléants. — MM. Pic, Tinaud.

La commission des finances a nommé:
Président: M. Alex Roubert.
Vice-présidents: MM. Jacques Masteau, Jean Maroger.
Secrétaires: MM. André Litaise, Jacques Debû-Bridel.
Rapporteur général: M. Jean Berthoin.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Castellani, Claireaux, Coupigny, Durand-Réville, Franceschi, Gondjout, Grassard, Kalenzaga, Lagarrosse, Le Sassier-Boisauné, Longuet, Motais de Narbonne, Okala (Charles), Razac, Riviérez, Romani, Rucart (Marc).

Suppléants. — MM. Julien Brunhes, Hassen Gouled, Le Gros, Léonetti, Symphor.

Délégués. — MM. Kalenzaga (par M. Ajavon), Coupigny (par M. Cozzano), Lagarrosse (par Mme Crémieux), Durand-Réville (par M. Grimaldi), Romani (par M. Lafleur), Okala (par M. Malonga), Le Sassier-Boisauné (par M. Plait).

La commission de la France d'outre-mer a nommé:
Président: M. Lafleur.
Vice-présidents: MM. Durand-Réville, Castellani, Dia.
Secrétaires: MM. Cozzano, Claireaux, N'Joya.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Bernard (Georges), Bonnefous (Raymond), Bozzi, Champeix, Delrieu, Deutschmann, Enjalbert, Franck-Chante, Jacques Gadoin, Hamon (Léo), Lachèvre, De La Gontrie, Le Basser, L'Huillier (Waldeck), Lodéon, Mahdi (Abdallah), Marrane (Georges), Montpied, Muscatelli (Léon), Pic, Pidoux de La Maduère, Restat, Rupied, Soldani, Verdeille, Zussy.

Suppléants. — MM. Bertaud, Alain Poher, Emile Roux.

Délégué. — M. Rupied (par M. Schwartz).

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) a nommé:
Président: M. Léon Muscatelli.
Vice-présidents: MM. Verdeille, Franck-Chante.
Secrétaires: MM. Vauthier, Jacques Gadoin.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boudinot, Castellani, Denvers, Estève, Gay (Etienne), Gondjout, Houdet, Jaouen (Yves), Jézéquel, Lachèvre, Lamarque (Albert), Le Digabel, Léonetti, Paumelle, Razac, Romani, Symphor, Tinaud (Jean-Louis).

Suppléants. — MM. Franceschi, Le Bot, Restat.

Délégués. — MM. Jaouen (par M. Yvon), Paumelle (par M. Plaisant), Boudinot (par M. Marcou), Lamarque (par M. Lasalarié).

Excusé. — M. Tellier.

La commission de la marine et des pêches a nommé:

Président: M. Abel-Durand.

Vice-présidents: MM. Denvers, Razac.

Secrétaires: MM. Jézéquel, Symphor.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bels, Bertaud, Bordeneuve, Bouquerel, Brunhes (Julien), Capelle, Chambriard, Chevallier (Paul), Claireaux, Dubois (René), Fleury (Pierre), de Geoffre, Houdet, Kalenzaga, Lagarrosse, Laingo (Ralijaona), Lodéon, Masson (Hippolyte), Soldani, Verdeille.

Suppléants. — MM. Clerc, Rupied, Voyant.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme a nommé:

Président: M. Aubert.

Vice-présidents: MM. Bertaud, de Menditte.

Secrétaires: MM. Bouquerel, Kalenzaga.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Benchiha (Abdelkader), Brousse (Martial), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Dassaud, Gatuing, Jézéquel, Le Bot, Manent (Gaston), Marty (Pierre), de Montullé, Namy, Peschaud, de Pontbriand, Ramampy, Rotinat.

Suppléants. — MM. Barret (Charles), Ruin.

Délégués. — MM. Benchiha (par M. Ferhat), Gatuing (par M. Le Gros), Le Bot (par M. Chapalain), Marty (par M. de Bardonnèche), Namy (par Mme Yvonne Dumont), de Pontbriand (par M. Radius), Rotinat (par M. Maupoil).

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) a nommé:

Président: M. Gatuing.

Vice-présidents: MM. Radius, Jézéquel.

Secrétaires: MM. de Bardonnèche, de Montullé.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Bène (Jean), Brizard, Charlet (Gaston), Debû-Bridel (Jacques), Gaspard, Hassen Gouled, Houcke, Laurent-Thouverey, Le Sassier-Boisauné, Emilien Lieutaud, Marcilhacy, Maurice (Georges), Michelet, Plazanet, Roux (Emile), Rucart (Marc), Ruin (François), Schleiter (François).

Suppléants. — MM. Aubé, Benhabyles, Fousson.

Délégués. — M. Bène (par Mme Brossolette), M. Brizard (par M. Courroy), M. Charlet (par M. Commin), M. Gaspard (par M. Borgeaud), M. Laurent-Thouverey (par M. Marcou), M. Lieutaud (par M. Pajot), M. Maurice (par M. Marc Rucart), M. Roux (par M. Lamousse), M. Ruin (par M. Pezet).

La commission de la presse, de la radio et du cinéma a nommé:

Président: M. Emilien Lieutaud.

Vice-présidents: MM. Bène, Gaspard.

Secrétaires: MM. Houcke, Hassen Gouled.

Commission de la production industrielle.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Armengaud, Barret (Charles), Bousch, Chambriard, Fousson, Gautier (Julien), Alexis Jaubert, de Lachomette, Laurent-Thouverey, Longchambon, Longuet, Malécot, Marcellin, Marty (Pierre), Perrot-Migeon, Piales, Pinchard (Raymond), Poher (Alain), Tharradin, Vanrullen, Villoutreys (de).

Suppléants. — MM. Coudé du Foresto, Laniel (René), Saller.

Délégués. — M. Barret (Charles) (par M. Bataille), M. Bousch (par M. Radius), M. Marty (Pierre) (par M. Grégory), M. Vanrullen (par M. Ferrant).

La commission de la production industrielle a nommé:

Président: M. Longchambon.

Vice-présidents: MM. Bousch, Armengaud.

Secrétaires: MM. Novat, Grégory.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. André (Louis), Boutonnat, Canivez, Chazette, Chochoy, Courroy, Darmanthé, Denvers, Driant, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Laniel (René), Le Léannec, Malécot, Paumelle, Perrot-Migeon, Séné, Tellier (Gabriel), Varlot, Zussy.

Suppléants. — Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Brettes, Durieux, Houcke.

Délégués. — MM. André (par M. Vandaele), Sid Cara (par M. Perrot-Migeon), Varlot (par M. Lemaître [Claude]), Yves Jaouen (par M. Yvon [Joseph]).

Excusée. — Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre a nommé:

Président: M. Bernard Chochoy.

Vice-présidents: MM. Paumelle, Jozeau-Marigné.

Secrétaires: MM. Yves Jaouen, Séné.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Baratgin, Bozzi, Chaintron, Champeix, Delorme (Claudius), Descomps (Paul-Emile), Franck-Chante, Gatuing, Gilbert Jules, Le Guyon (Robert), Maroger (Jean), Monichon, de Montalembert, Rogier, Torrès (Henry).

Suppléants. — MM. Jacques Debû-Bridel, Louis Ignacio-Pinto, Kalenzaga, Léo Muscatelli.

Délégués. — MM. Baratgin (par Mme Crémieux), Franck-Chante (par M. Pascaud), Gatuing (par M. de Menditte), Le Guyon (par M. Colonna), Rogier (par M. Schwartz).

Excusé. — M. René Coty.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions a nommé:

Président: M. de Montalembert.

Vice-présidents: Mme Crémieux, M. Assailit.

Secrétaires: MM. Robert Le Guyon, de Menditte.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Abel-Durand, Baratgin, Boudinot, Boulangé (Marcel), Dassaud, Mme Devaud (Marcelle), MM. Dutoit, Fournier (Bénigne), Mme Girault, MM. Méric, Minvielle, Montpied, Reynouard, Ruin (François), Symphor, Tharradin, Walker (Maurice).

Suppléants. — MM. Bonnefous, Dubois, Bénigne Fournier.

Délégués. — MM. Baratgin (par M. Valeau), Boudinot (par Mme Delabie), Mme Girault (par M. Dutoit), MM. Reynouard (par M. Landry), Ruin (par M. Menu), Tharradin (par M. Satineau).

Excusés. — MM. Hassen Gouled, Zafimahova.

La commission du travail et de la sécurité sociale a nommé:

Président: M. Francis Dassaud.

Vice-présidents: MM. Tharradin, Reynouard.

Secrétaires: MM. Menu, Chastel.

Commission de comptabilité.

Séance du vendredi 16 janvier 1953.

Présents. — MM. Brizard, Capelle, Clavier, Estève, Jacques Gadoin, Le Sassier-Boisauné, Ruin (François), Vanrullen.

Suppléant. — M. Courrière.

La commission de comptabilité a nommé:
Président: M. Jacques Gadoin.
Secrétaire rapporteur: M. Estève

Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

Dépenses civiles. — Budget général.

Présidence du conseil:
Services administratifs, service de presse, Journaux officiels, commissariat général au plan: M. Rogier.

Service de la défense nationale: M. Laffargue.

Affaires étrangères:
Services français en Sarre, affaires allemandes et autrichiennes: M. Maroger.

Affaires économiques: M. Fléchet.
Agriculture: M. de Montalembert.
Anciens combattants et victimes de la guerre, M. Chapalain.
Education nationale: M. Auberger.
Education nationale (jeunesse et sports, arts et lettres), M. Debû-Bridel.
Finances: M. Pauly.
France d'outre-mer: M. Saller.
Industrie et commerce: M. Alric.
Intérieur: M. Masteau.
Justice: M. Lieutaud.
Reconstruction et urbanisme: M. Bousch.
Relations avec les Etats associés: M. Saller.
Santé publique et population: M. Clavier.
Travail et sécurité sociale: M. Liot.

Travaux publics et transports:
I. — Travaux publics, transports et tourisme: M. Lamarque.
II. — Marine marchande: M. Courrière.
III. — Aviation civile et commerciale: M. Walker.

Dépenses civiles. — Budgets annexes.

Caisse nationale d'épargne: M. Marrane.
Postes, télégraphes et téléphones: M. Coudé du Foresto.
Imprimerie nationale, Légion d'honneur, ordre de la Libération, monnaies et médailles: M. Litaise.
Radiodiffusion française: M. Debû-Bridel.
Prestations familiales agricoles: M. Brousse.

Dépenses militaires. — Budget général.

I. — Section commune: M. Boudet.
II. — Air: M. Pellenc.
III. — Guerre: M. Boudet.
IV. — Marine: M. Courrière.
V. — Etats associés France d'outre-mer: M. Bousch.

Dépenses militaires. — Budgets annexes.

Service des essences, service des poudres: M. Armengaud.

Nominations de membres de sous-commissions.

I. — *Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.*

(Art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, modifié par la loi n° 47-1213 du 3 juillet 1947.)

Ont été désignés pour faire partie de cette sous-commission:
1° Par la commission des finances: MM. Alric, Courrière, Rogier, Lamarque, Coudé du Foresto, Litaise, Pellenc, Walker;
2° Par la commission de la production industrielle: MM. Armengaud, Bousch, Jaubert, Vanrullen;
3° Par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales: MM. Bardon-Damarzid, Jacques Gadoin, Méric, François Patenôtre.

II. — *Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.*

(Art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947.)

Ont été désignés pour faire partie de cette sous-commission:
1° Par la commission des finances: MM. Armengaud, Boudet, Courrière, Bousch, Pellenc;
2° Par la commission de la défense nationale: MM. Alric, Le Guyon, Pic;
3° Par la commission de la France d'outre-mer. M. Razat.

Convocations de sous-commissions.

Conformément à l'article 18 du règlement, la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte est convoquée pour se constituer, le mardi 20 janvier 1953, au cours de la première suspension de la séance publique (local de la commission des finances).

Conformément à l'article 18 du règlement, la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale est convoquée pour se constituer, le mercredi 21 janvier 1953, à dix heures (local n° 344).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Piéri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944. (N°s 215 et 451, année 1952. — Mme Malroux, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production. (N°s 235, année 1951, et 413, année 1952. — M. Schmitt, rapporteur; et n° 9, année 1953. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Louis Delmas, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Corlinchi et des membres du groupe d'action économique et sociale tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de 50 millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan. (N°s 141, année 1951, et 465, année 1952. — M. Schock, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Georges Monnet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 20 janvier 1953, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 454, année 1952) concernant la reconnaissance officielle du diplôme de fin d'études délivré par l'école coloniale du Havre.

II. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Cao Van Chieu sur la proposition (n° 302, année 1952) relative à l'admission de la langue vietnamienne dans le programme de la licence ès lettres.

III. — Examen du projet de rapport de M. La Gravière sur la proposition (n° 365, année 1952) relative à la création des jeux de l'Union française.

IV. — Examen du projet de rapport de Mlle Le Ber sur la proposition (n° 271, année 1951) relative à la création d'une mission d'étude des structures économiques des peuples d'outre-mer et à la création d'un institut d'économie sociale.

V. — Questions diverses (notamment nouveau titre, proposition n° 210, année 1952) relative à l'adaptation de l'enseignement outre-mer).

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 20 janvier 1953, à dix heures (local n° 120):

I. — Examen du projet de rapport établi par M. Schmitt, rapporteur pour avis de la proposition (n° 141, année 1951) tendant à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. un crédit pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan.

II. — Examen du projet de rapport établi par M. Loste, rapporteur de la demande d'avis (n° 331, année 1952) sur le projet de décret portant réorganisation de la chambre de commerce de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

III. — Exposé de M. Ramus, rapporteur pour avis de la proposition (n° 220, année 1951) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à intensifier la production de pâte à papier dans les territoires d'outre-mer.

IV. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 463, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant création d'un institut d'émission en Afrique occidentale française et au Togo.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 21 janvier 1953, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Election d'un vice-président, en remplacement de M. Dusseaulx.

II. — Examen du projet de rapport de M. Galimand, sur la proposition (n° 317, année 1952) concernant l'étude de la situation financière à Madagascar et la mise à la charge de l'Etat de certaines indemnités attribuées au personnel non ressortissant du territoire.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 21 janvier 1953, à seize heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Proposition (n° 375, année 1952) relative à la participation des structures coutumières dans la réalisation des plans ruraux. — Rapport de M. Schock — Discussion.

II. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le jeudi 22 janvier 1953, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nomination d'un rapporteur de la proposition (n° 418, année 1952) tendant à demander au Gouvernement, particulièrement à M. le ministre de l'éducation nationale, de prendre toutes mesures utiles pour encourager la naissance de rapports personnels entre écoliers de la métropole et écoliers des pays d'outre-mer, spécialement en orientant l'action de chaque académie métropolitaine vers un des pays d'outre-mer dépendant de la République ou de l'Union française.

II. — Examen de suggestions diverses.

III. — Compte rendu de démarches.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 21 janvier 1953, à seize heures (local n° 116).

I. — Suite de l'examen d'un projet de rapport fait par M. Ya Doumbia, sur la demande d'avis (n° 389, année 1952) concernant la proposition de loi tendant à fixer les attributions des assemblées territoriales et provinciales dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar, de la Côte française des Somalis et des Comores.

II. — Examen d'un projet de rapport pour avis fait par M. Kaouza sur une proposition (n° 121, année 1950) et plusieurs demandes d'avis (n°s 179, 211, 216, 218, année 1951) se rapportant au statut des chefs coutumiers.

III. — Examen d'un projet de rapport fait par M. Boisdon sur: 1° la demande d'avis (n° 222, année 1952) concernant la proposition de loi tendant à ériger en une circonscription autonome distincte des territoires limitrophes (gouvernement d'Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française) « l'Afrique saharienne française » placée sous l'autorité du haut commissaire de la République; 2° la proposition (n° 155, année 1952) invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi érigeant l'Afrique saharienne française en un territoire d'outre-mer autonome placé sous la direction d'un haut commissaire de la République.

La commission des relations extérieures se réunira le mardi 20 janvier 1953, à onze heures (local n° 219):

Premier examen du projet de rapport de M. Berthaud, sur la proposition (n° 353, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les nécessités de la défense nationale et la sauvegarde de l'Union française, dans l'élaboration du traité instituant la communauté européenne de défense, proposé à la ratification des Chambres.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 19 janvier 1953.

Neuf heures quarante-cinq.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA CONJONCTURE OUTRE-MER
(COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE)

Ordre du jour.

Conjoncture en Tunisie:
Etude du projet de rapport présenté par M. Tisserand.

Mardi 20 janvier 1953.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.
Conjoncture outre-mer: adoption du rapport de M. Bouruet-Aubertot, rapporteur général.
Questions diverses.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE LA SANTÉ
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A dix heures trente. — Audition demandée d'un représentant de M. le ministre de la santé publique et de la population et du directeur général de la F. N. O. S. S. S.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A dix heures trente. — Suite de l'audition de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale ou de son représentant sur les causes du chômage dans les différents secteurs.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Election du président et du vice-président de la commission.
Communications par les présidents des groupes de travail sur l'état des questions en cours d'étude (chômage, hôpitaux privés, pool blanc).

Mercredi 21 janvier 1953.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL CONSTITUÉ POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Elaboration de la méthode de travail.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.
Exposé de M. Ressicaud sur le problème du crédit à l'artisanat.

Dix heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Etude d'ensemble sur le problème du logement:
Echange de vues sur la méthode d'élaboration du rapport d'ensemble.
Suite de la discussion en vue de la deuxième partie (« Politique du logement et réformes conseillées ») du rapport sur les « Aspects financiers » du problème de la construction de logements (1).

Dix heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Projet de loi n° 4924 « tendant à augmenter, par la perception de taxes sur la navigation intérieure, les dotations de l'Etat à l'amélioration et à la modernisation des voies navigables »:
Examen du rapport et du projet d'avis présentés, au nom du groupe de travail pour l'étude des voies navigables, par M. Roger Lapeyre.

Dix-sept heures.

COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES TEXTILES

Ordre du jour.

Audition de M. Jean-Pierre Lévy, directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Jeudi 22 janvier 1953.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Renouvellement du bureau de la commission (art. 21 du règlement intérieur).

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES PRODUITS PÉTROLIERS (COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Suite de l'étude du problème général des carburants nationaux, autres que le pétrole:
Examen du rapport présenté par M. Roger Millot, président du groupe.
Etablissement du projet d'avis.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES MODALITÉS D'UN STATUT DES GÉRANTS NON SALARIÉS DES MAISONS A SUCCURSALES MULTIPLES (COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION)

Ordre du jour.

Audition demandée de M. Gabelle, député, signataire d'une proposition de loi concernant la question.
Discussion générale.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Revenu national:
Audition d'un représentant du ministre des affaires économiques sur l'état d'avancement des travaux de comptabilité nationale effectués à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Quatorze heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Election du bureau de la commission.
Examen du programme de travail de la commission.

Quatorze heures trente.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PROBLÈME DE L'ALCOOL

Ordre du jour

Audition de M. André Mignot, secrétaire général du comité national de défense contre l'alcoolisme.
Audition du docteur Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique.
Audition de M. Brunaud, administrateur civil au ministère des finances, auteur du rapport présenté au comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics sur le coût annuel et la prévention de l'alcoolisme.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires du ministère de la défense nationale.

Un concours pour le recrutement de secrétaires administratifs stagiaires des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale aura lieu à Paris et en province dans le courant du premier semestre 1953.

La date des épreuves ainsi que le nombre d'emplois offerts seront précisés ultérieurement.

Les candidats à ce concours doivent être âgés d'au moins vingt et un ans et posséder le diplôme de bachelier, un diplôme équivalent ou supérieur, ou la capacité en droit.

Tous renseignements seront communiqués aux candidats qui en feront la demande au ministère de la défense nationale (service de coordination de la réglementation des personnels civils), 16, rue Saint-Dominique, à Paris (7e).

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement d'un vétérinaire inspecteur des abattoirs industriels des éleveurs du Bourbonnais, à Villefranche-d'Allier (Allier).

Le concours sur épreuves et sur titres, annoncé au *Journal officiel* du 9 novembre 1952 (p. 10568), pour le recrutement d'un vétérinaire inspecteur des abattoirs industriels des éleveurs du Bourbonnais, à Villefranche-d'Allier (Allier), aura lieu le mercredi 28 janvier 1953, à dix heures, au laboratoire central de recherches vétérinaires, 22, rue Pierre-Curie, à Alfort (Seine).

Le programme du concours sera envoyé sur demande faite au service vétérinaire, ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Les candidats devront constituer leur dossier à l'adresse ci-dessus, d'ici le 25 janvier 1953 au plus tard, en produisant une expédition de leur acte de naissance, un relevé de leurs services militaires, un extrait de casier judiciaire, une copie certifiée conforme et légalisée de leurs diplômes, une attestation d'un médecin phtisiologue, ainsi que tous autres renseignements complémentaires sur leurs titres et travaux.

Avis de concours pour le recrutement d'un préposé surveillant au contrôle de la salubrité des viandes à Villefranche-d'Allier (Allier).

Un concours sur épreuves et sur titres aura lieu le jeudi 26 février 1953, à dix heures, au ministère de l'agriculture (service vétérinaire), 78, rue de Varenne, Paris (7e), pour le recrutement d'un agent technique préposé surveillant de la salubrité des viandes aux abattoirs industriels de Villefranche-d'Allier (Allier).

Le programme du concours sera envoyé sur demande.

Les candidats devront constituer leur dossier d'inscription à l'adresse ci-dessus, d'ici le 15 février 1953 au plus tard, en produisant une expédition de leur acte de naissance, un relevé de leurs services militaires, un extrait de casier judiciaire, une attestation d'un médecin phtisiologue, ainsi que tous autres renseignements complémentaires (certificats d'employeurs) concernant leur activité ultérieure.

Le présent avis remplace et annule celui paru au *Journal officiel* du 9 novembre 1952 (p. 10568).

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de décembre des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	3.180.315	3.151.659	27.538	3.179.197	30.357	36	30.393	25.083	322	25.405
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	732.139	390.059	132.111	522.170	35.110	5.267	40.377	22.793	3.962	26.755
D'origine agricole	213.278	134.967	37.068	172.035	24.639	5.490	30.129	16.158	3.435	19.593
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	37.774	28.799	280	29.079	845	»	845	295	5	300
D'origine agricole	54.032	41.197	20.382	61.579	1.527	210	1.737	1.347	617	1.964
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	40.197	25.580	594	26.174	11.194	43	11.237	11.126	53	11.179
Pour l'agriculture	2.877	1.650	35	1.685	848	9	857	566	8	574
Produits de consommation:										
Durables	5.838	3.206	139	3.345	3.402	88	3.490	2.199	87	2.286
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	476.656	134.081	361.906	495.987	16.050	20.873	36.923	12.659	25.859	38.519
Autres	7.762	5.171	91	5.262	4.770	100	4.870	2.853	50	2.903
Total	4.747.868	3.916.369	580.144	4.496.513	128.742	32.116	160.858	95.049	34.389	129.438

Années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	32.570.403	36.758.885	186.031	36.944.916	263.736	627	264.363	314.116	1.945	316.061
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	7.812.270	4.971.849	1.781.605	6.753.454	343.145	49.829	392.974	347.976	50.142	398.118
D'origine agricole	2.062.131	1.550.107	488.982	2.039.089	310.150	54.828	364.978	224.898	41.264	266.162
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	414.921	404.774	5.269	410.043	6.912	47	6.959	5.995	73	6.068
D'origine agricole	389.170	196.244	118.769	315.013	10.844	3.421	14.265	8.456	3.940	12.396
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	334.362	317.774	4.965	322.739	108.823	790	109.613	112.219	627	112.846
Pour l'agriculture	36.948	30.942	403	31.345	10.297	57	10.354	10.482	110	10.592
Produits de consommation:										
Durables	65.635	37.351	1.434	38.785	28.979	833	29.812	24.028	989	25.017
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	4.915.399	2.103.819	3.346.504	5.450.323	147.525	221.061	368.586	147.629	(a) 254.827	(c) 402.456
Autres	89.145	63.539	13.176	76.715	49.091	4.258	53.349	35.786	4.443	40.229
Total	48.690.687	46.435.284	5.947.138	52.382.422	1.279.502	335.751	1.615.253	1.231.585	(b) 358.360	(d) 1.589.945

(a) Aux onze premiers mois, lire: 230.682, au lieu de: 228.977. — (b) Aux onze premiers mois, lire: 325.676 au lieu de: 323.971. — (c) Aux onze premiers mois, lire: 365.652, au lieu de: 363.947. — (d) Aux onze premiers mois, lire: 1.462.212, au lieu de: 1.460.507.

ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de décembre des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	1.223.061	972.739	169.818	1.142.557	7.298	3.376	10.674	7.949	2.246	10.195
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	1.601.638	1.460.559	195.131	1.655.690	31.392	12.591	43.983	33.445	9.475	42.920
D'origine agricole	152.317	38.155	25.447	63.602	7.676	585	8.261	4.928	571	5.499
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	122.111	73.807	15.959	89.766	956	814	1.770	826	526	1.352
D'origine agricole	63.215	23.486	3.976	27.462	734	203	937	884	147	1.031
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	69.258	52.080	26.158	78.238	10.984	9.385	20.369	9.319	8.592	17.911
Pour l'agriculture	3.437	1.708	1.147	2.855	523	428	951	342	291	633
Produits de consommation:										
Durables	46.550	9.218	17.683	26.901	4.893	6.692	11.585	4.451	7.184	11.635
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	185.614	54.527	102.262	156.789	7.266	9.036	16.302	7.679	8.694	16.373
Autres	31.736	6.076	24.845	30.921	7.172	14.982	22.154	6.904	15.306	22.210
Total	3.498.937	2.692.355	582.426	3.274.781	78.894	58.092	136.986	76.727	53.032	129.759

Années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre mer	Total.
Energie	11.545.871	11.059.834	2.062.616	13.122.450	68.644	20.121	88.765	90.864	26.020	116.884
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	20.297.863	15.506.926	2.578.676	18.085.602	388.718	106.547	495.265	328.766	124.022	452.788
D'origine agricole	1.960.077	598.107	282.428	880.535	89.385	7.323	96.708	57.891	6.852	64.743
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	1.522.545	1.419.646	178.651	1.598.297	12.525	5.490	18.015	14.793	6.185	20.978
D'origine agricole	560.280	437.190	38.966	476.156	8.496	1.292	9.788	12.089	1.075	13.164
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	1.078.814	505.124	329.897	835.021	94.491	94.734	189.225	106.620	98.126	204.746
Pour l'agriculture	51.092	25.088	20.244	45.332	7.364	4.628	11.992	6.782	5.191	11.973
Produits de consommation:										
Durables	358.892	110.230	185.973	296.203	62.623	66.702	129.325	55.246	77.808	133.054
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	2.347.335	697.004	1.042.099	1.739.103	104.830	80.854	185.684	69.928	87.294	157.222
Autres	337.112	65.966	252.973	318.939	99.833	159.668	259.501	75.143	165.799	240.942
Total	40.059.881	30.425.115	6.972.523	37.397.638	936.909	547.359	1.484.268	818.122	598.372	1.416.494

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de décembre 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Décembre 1952.		Novembre 1952.		Décembre 1952.		Novembre 1952.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	19.808	3.785	17.103	3.428	4.517	893	3.029	621
Céréales	26.166	41.940	65.588	22.319	1.125	1.800	2.554	1.005
Autres produits du règne végétal	99.663	186.240	62.384	111.036	6.951	13.884	5.288	9.793
Corps gras, cires	4.794	8.623	3.549	14.152	554	1.490	482	2.142
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	46.032	160.112	41.552	132.993	3.384	9.915	2.509	9.335
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	1.202.308	22.393	1.100.231	6.715	8.430	285	7.292	80
Produits pétroliers	1.956.661	9.692	1.749.987	6.424	16.695	79	15.232	52
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	299.864	113.190	305.440	147.302	3.174	1.091	3.308	1.705
Produits chimiques	12.450	113	10.012	77	1.335	2	1.312	10
Produits des industries parachimiques.	13.305	665	6.181	360	1.573	222	1.370	193
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	11.598	4.489	7.965	1.684	2.598	1.001	1.983	414
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	5.326	1.027	5.382	960	1.812	375	1.909	322
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	79.890	14.460	96.391	13.262	1.999	604	2.202	546
Papier et ses applications	36.612	375	48.807	284	2.249	27	2.517	29
Matières premières textiles	31.052	5.450	27.694	7.222	11.321	1.300	8.934	2.057
Filés, fils et ficelles	825	120	618	41	899	12	677	3
Tissus et autres articles textiles	968	48	760	53	872	60	743	63
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	2.146	355	2.569	280	491	35	493	30
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	148	15	150	17	157	14	150	16
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	13.725	6	11.060	»	519	2	435	1
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	40	2	51	2	5.711	60	6.956	39
Métaux communs	21.600	6.519	23.924	4.259	4.741	1.037	5.336	787
Ouvrages en métaux	1.467	96	1.593	84	507	13	436	15
Machines et appareils	11.559	109	10.246	50	7.461	15	6.587	13
Construction électrique	1.345	256	1.864	24	1.449	60	1.652	9
Matériel de transport	13.585	44	10.700	71	3.505	12	2.060	13
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	156	1	120	»	740	2	593	»
Instruments de musique	41	»	59	»	76	1	100	»
Armes et munitions	100	1	41	»	72	1	39	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.).	135	18	94	2	90	5	69	3
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	42	2	29	2
Total	3.916.369	580.144	3.612.124	473.101	95.049	34.389	86.276	29.308

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de décembre 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Décembre 1952.		Novembre 1952.		Décembre 1952.		Novembre 1952.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	5.411	5.152	4.577	4.845	1.388	1.250	1.084	1.071
Produits du règne végétal	38.754	35.410	60.773	46.753	2.943	1.772	2.979	2.031
Corps gras, cires	3.668	3.263	769	3.839	805	505	165	594
Boissons	19.214	31.137	18.171	38.549	3.403	1.845	3.246	1.803
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	18.994	33.631	18.428	34.322	1.119	3.751	984	3.909
Produits minéraux	2.029.022	266.319	1.882.505	248.586	10.139	3.009	9.127	2.595
Produits chimiques	42.260	7.979	40.843	6.396	1.690	427	1.520	324
Produits des industries parachimiques.	82.287	23.512	111.084	19.892	3.665	2.764	3.461	2.479
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	2.055	2.158	1.592	2.283	702	1.217	702	1.087
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	2.350	511	2.067	629	1.439	191	1.234	229
Ouvrages en cuir ou en peau	45	212	40	231	229	123	227	111
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	51.098	32.175	66.287	33.964	1.430	1.174	1.519	1.156
Papier et ses applications	4.143	9.709	3.824	9.115	1.273	1.379	1.135	1.247
Matières premières textiles	7.730	359	9.423	333	3.618	70	4.131	78
Filés, fils et ficelles	2.951	1.401	2.555	1.336	3.227	801	2.876	849
Tissus et autres articles	2.870	6.789	2.920	7.113	2.963	6.807	2.833	7.276
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	4.965	2.299	3.697	2.313	868	1.337	777	1.302
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	112	920	93	718	262	563	241	482
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	12.291	15.170	9.420	14.374	1.018	966	839	881
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	29	10	25	8	6.335	437	6.920	394
Métaux communs	301.314	52.600	263.723	53.054	14.065	2.954	12.091	2.833
Ouvrages en métaux	16.379	18.168	12.985	17.348	1.799	2.941	1.504	2.629
Machines et appareils	11.496	7.832	13.465	6.437	5.118	3.608	4.869	3.005
Construction électrique	1.618	5.253	1.615	3.906	1.579	2.914	1.256	2.306
Voitures automobiles, cycles, etc.	6.028	8.917	7.168	8.263	2.200	4.057	2.629	3.604
Autre matériel de transport	24.540	4.229	27.410	3.020	1.089	899	1.405	611
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	217	316	142	281	786	474	596	447
Instruments de musique	106	100	61	110	219	84	134	83
Armes et munitions	20	73	30	93	62	53	108	65
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.).	166	553	168	725	251	316	249	358
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	103	11	152	5
Colis postaux	220	2.879	250	3.525	850	4.330	1.002	4.447
Total	2.692.355	582.426	2.566.143	572.391	76.727	53.032	71.995	50.291

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de décembre 1952.

Comparaison avec l'année antérieure.

I. — **Pays étrangers.**

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Décembre 1951.	Décembre 1952.	Décembre 1951.	Décembre 1952.
Importations	4.186	3.917	128,8	95,0
Exportations	2.709	2.692	78,9	76,7
Balance « Pays étrangers »	— 1.477	— 1.225	— 49,9	— 18,3
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			61 p. 100.	81 p. 100.

II. — **France d'outre-mer.**

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Décembre 1951.	Décembre 1952.	Décembre 1951.	Décembre 1952.
Importations	562	580	32,1	34,4
Exportations	790	583	58,1	53,0
Balance « France d'outre-mer »	+ 228	+ 3	+ 26,0	+ 18,6
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			181 p. 100.	154 p. 100.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à la consultation des organisations professionnelles intéressées en vue d'une revision des principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement destinées au travail des métaux.

L'article 5 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de sécurité pour machines dangereuses, prévoit qu'une décision générale du ministre du travail et de la sécurité sociale détermine les principes de sécurité auxquels chaque catégorie de machine doit satisfaire; elle doit être prise après consultation des organisations professionnelles intéressées et de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité.

La revision de la décision du 16 juillet 1948, modifiée les 28 février, 16 juillet 1949 et 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement destinées au travail des métaux va être mise à l'étude.

La commission d'homologation a estimé, en effet, qu'il y a lieu de modifier et de compléter les prescriptions actuelles de cette décision, notamment celles relatives à l'embrayage des presses et à certains dispositifs de protection de la partie travaillante; il conviendrait, d'autre part, d'étendre éventuellement ces prescriptions à des types de presses non visés par la décision précitée.

Les organisations professionnelles intéressées par la construction ou l'utilisation des presses mues mécaniquement destinées au travail des métaux sont invitées à donner leur avis sur les modifications qu'elles estimeraient opportun d'apporter à la décision précitée.

Cet avis devra parvenir au plus tard le 31 mars 1953 au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction du travail, service hygiène et sécurité), 1, place Fontenoy, à Paris (7e).

Avis relatif à la consultation des organisations professionnelles intéressées, en vue de l'élaboration d'une décision générale fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à rainer le bois et les matières similaires.

L'article 5 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de sécurité pour machines dangereuses, prévoit qu'une décision générale du ministre du travail et de la sécurité sociale détermine les principes de sécurité auxquels chaque catégorie de machine doit satisfaire; elle doit être prise après consultation des organisations professionnelles intéressées et de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité.

L'élaboration d'une décision fixant les principes pour l'homologation des machines à rainer le bois et les matières similaires étant actuellement envisagée, les organisations professionnelles intéressées par la construction ou l'utilisation de telles machines sont invitées à préciser les prescriptions qu'elles estimeraient opportun de faire figurer dans cette décision.

Les réponses devront parvenir au plus tard le 31 mars 1953 au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction du travail, service hygiène et sécurité), 1, place Fontenoy, à Paris (7e).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste d'inspecteur divisionnaire de la santé d'Ille-et-Vilaine.

Est envisagée la vacance du poste d'inspecteur divisionnaire de la santé d'Ille-et-Vilaine.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ce poste les médecins inspecteurs divisionnaires de la santé et les médecins inspecteurs principaux inscrits au tableau d'avancement. Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Un poste de médecin inspecteur de la santé est déclaré vacant dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ce poste les médecins inspecteurs du corps de l'inspection de la santé. Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 OCTOBRE 1952

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	8.450.365.619	Billets émis (1)	26.947.955.926
Effets et avances à court terme	24.232.432.517	Dépôts	5.734.842.210
	32.682.798.136		32.682.798.136

Service des investissements.

Disponibilités	15.861.793.070	F. I. D. E. S.	15.655.748.152
Réescompte crédits sur marchés publics	883.975.546	Avances du Trésor	24.520.000.000
Réescompte à moyen terme	5.141.980.758	Avances du fonds de modernisation et d'équipement.	68.696.500.000
Avances aux entreprises privées	9.815.513.203	Avances du Trésor pour le financement d'investissements en Indochine	1.750.000.000
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	11.105.973.676	Amortissements immobiliers et mobiliers	186.188.242
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	71.686.241.130	Comptes d'ordre	3.226.106.499
Participations	1.288.311.076	Réserves	460.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	906.778.762	Dotation	2.000.000.000
Comptes d'ordre	843.275.672	Profits et pertes:	
		Report à nouveau	100.000.000
	117.536.842.893		117.536.842.893

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.	9.527.542.710
La Réunion	— —	1.398.185.500
Saint-Pierre et Miquelon	— —	132.287.530
Guyane	Francs métropolitains.	461.033.470
Martinique	— —	2.103.011.070
Guadeloupe	— —	2.277.879.906

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
R. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernier cours cotés en Bourse	15 janvier — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	16 janvier 1953 — Cours relevés avant Bourse.	16 janvier 1953 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95
702 ..	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	703 ..
360 ..	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	360 30
1212 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1212 50
8025 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8035 ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)	.... ..	163 70

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Haute-Vienne.

Avis de demande de permis d'exploitation de mines

Par une pétition en date du 18 septembre 1952, enregistrée à la préfecture de la Haute-Vienne le 30 septembre, sous le n° 285, régularisée les 31 octobre et 12 novembre 1952, M. Pierre Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement, agissant au nom du commissariat à l'énergie atomique, dont le siège est 69, rue de Varenne, à Paris (7e), sollicite un permis d'exploitation de minerai d'uranium et substances radio-actives connexes sur le territoire des communes de: Laurière, Bersac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Léger-la-Montagne (arrondissement de Limoges); Saint-Pardoux, Razès, Folles, Bessines, Châteauponsac, Morterolles, Fromental, Saint-Sornin-Leulac et Saint-Amand-Magnazeix (arrondissement de Bellac), département de la Haute-Vienne.

Ce permis d'exploitation serait valable dans un périmètre défini ainsi qu'il suit:

Au Sud, par la ligne brisée H I J commune avec la limite Nord du périmètre du permis d'exploitation de la Crouzille:

Le point H étant la pointe du clocher de l'église de Saint-Pardoux;

Le point I étant le signal géodésique de Mounime, commune de Saint-Pardoux (cote 532);

Le point J étant la pointe du clocher de l'église de Saint-Sulpice-Laurière.

A l'Est, par la ligne droite J K, joignant le point I ci-dessus défini au point K, pointe du clocher de l'église de Folles.

Au Nord-Est, par la ligne brisée K L M:

K étant le point ci-dessus défini;

L étant l'angle Nord de la maison du Poseur-des-Chers, commune de Folles;

M étant l'angle Est de la grange appartenant à M. Leblond (Marcel), sise au lieudit « Le Cerveix », parcelle cadastrale n° 1386 de la section B de la commune de Saint-Amand-Magnazeix.

Au Nord, par la droite joignant le point M ci-dessus défini au point N, pointe du clocher de l'église de Saint-Sornin-Leulac.

A l'Ouest, par la ligne brisée N O H:

N étant le point ci-dessus défini;

O étant la pointe du clocher de la grande église de Châteauponsac;

H étant la pointe du clocher de l'église de Saint-Pardoux, point de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 193,5 km².

A la demande est annexé un plan en triple exemplaire et à l'échelle de 10 mm pour 100 mètres du permis d'exploitation sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 19 février au 19 mars 1953.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de la Haute-Vienne (3e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance, en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet du département de la Haute-Vienne, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 28 juin 1927 instituant les permis d'exploitation de mines;

Vu le décret du 29 avril 1928, modifié par les décrets des 17 mars 1949 et 9 août 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois, du 19 janvier au 19 mars 1953, dans les communes de: Laurière, Bersac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Léger-la-Montagne (arrondissement de Limoges); Saint-Pardoux, Razès, Folles, Bessines, Châteauponsac, Morterolles, Fromental, Saint-Sornin-Leulac et Saint-Amand-Magnazeix (arrondissement de Bellac), ainsi qu'à Bellac et Limoges, département de la Haute-Vienne.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire afficher pendant le même délai à Paris (7e), où est situé le siège du commissariat à l'énergie atomique.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département de la Haute-Vienne et au *Journal officiel* de la République française.

A Limoges, le 5 janvier 1953.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
Signé: MARANT.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route nationale n° 113 entre l'Arc et la « Tête-Noire ».

ADJUDICATION PUBLIQUE

Une adjudication publique au rabais, sur soumissions cachetées, aura lieu le 22 janvier 1953, à dix heures, pour les travaux de rectification de la route nationale n° 113, entre les P. K. 21.62 et 19.887.

Montant des travaux	79.513.000 F.
Somme à valoir pour imprévus	8.487.000
Total général	88.000.000 F.

Montant du cautionnement provisoire: 1.300.000 F.
Montant du cautionnement définitif: 2.600.000 F.

Des renseignements concernant les conditions de l'adjudication peuvent être demandés et les pièces du projet consultées tous les jours, excepté les samedis après-midi, dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à Marseille (5e division, 1er bureau), de dix heures à douze heures et de quinze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur d'arrondissement de Marseille-II, 16, rue de Lulli, Marseille, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures.

Les demandes d'admission devront parvenir à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, rue Vallence, à Marseille, avant le 20 janvier 1953, à seize heures, terme de rigueur.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Roger-Michel Pollak, industriel, né le 22 octobre 1903 à Paris, demeurant 19 *bis*, boulevard Delessert, à Paris (16e), agissant tant en son nom personnel que pour son enfant mineur Danièle, née le 29 juin 1938 à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Benoit, sous lequel il est connu.

M. Tchernobilski (René), domicilié à Paris, 51, rue de Lévis, né à Paris le 16 juin 1927, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Cherneaux.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

8 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Union des Vaillants et Vaillantes.** Transfère son siège social du 5, boulevard Montmartre, Paris, au 10, rue Vézelay, Paris.

18 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Union bretonne de Versailles et Seine-et-Oise.** But: développer l'esprit d'entr'aide chez les Bretons résidant hors de Bretagne sur les plans économique et social. Siège social: 2, rue Jean-Mermoz, le Chesnay.

18 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de Fromente.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de Fromente, Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

18 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Comité des fêtes des cheminots mutualistes d'Evreux.** But: organiser des fêtes au bénéfice des quatre organismes suivants: La Fraternelle, le Préventorium des Cheminots, La Protection mutuelle, Les Enfants des chemins de fer français. Siège social: 524, route de Saint-André, Evreux.

18 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association sportive saint-ernéenne.** But: faire pratiquer les sports et l'éducation physique aux jeunes. Siège social: hôtel de ville d'Ernée.

19 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association sportive Serviam.** But: éducation physique et sportive. Siège social: Pensionnat Sainte-Ursule, 7, chemin Saint-Irénée, Lyon.

19 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-le-Troncy.** But: allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Saint-Bonnet-le-Troncy.

19 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Ciné-Club de Saint-Guen.** But: éducation de la jeunesse par le cinéma. Siège social: Presbytère de Saint-Guen.

19 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **La Bienfaisance de Saint-Arnaud-Eulmas.** But: venir en aide aux malheureux, aux sinistrés, aux passagers sans ressources, vêtir les déshérités, héberger et soigner les sans-logis et en particulier les veuves et les orphelins. Siège social: chez le président, M. Benkara Abdelbaki, à Saint-Arnaud.

19 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association de la maison familiale d'Auvers.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: château d'Auvers.

19 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union générale sportive de l'enseignement libre de Roubaix.** But: fédérer les associations sportives et les organismes d'éducation générale ou d'éducation physique de l'enseignement libre de Roubaix et défendre leurs intérêts communs. Siège social: 10, rue Notre-Dame-des-Victoires, Roubaix.

20 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **La Colombe de Ménars.** But: entraînement des pigeons voyageurs, organiser des concours, améliorer le sport colombophile, s'opposer à la détention illicite de pigeons voyageurs et à la destruction par les chasseurs ou braconniers. Siège social: rue Haute, Ménars.

20 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens combattants du 40e régiment d'artillerie nord-africain (campagne 44-45).** Transfère son siège social du 118, rue de Grenelle, Paris, au 55, rue Pierre-Charron, Paris.

22 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Comité des fêtes de la commune libre de la Gare,** à Louverné. But: favoriser le développement du commerce par l'organisation de fêtes. Siège social: chez M. Riche, à la gare de Louverné.

22 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Tours. **Association autonome d'entr'aide de la section de Tours de l'Association touristique des cheminots.** But: rechercher dans les diverses branches de l'activité commerciale les commerçants qui sont susceptibles de consentir à ses membres une certaine ristourne sur les prix de vente marqués; porter à la connaissance des membres le nom de ces commerçants. Siège social: Foyer du cheminot, 11, rue Blaise-Pascal, à Tours.

23 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. La Fanfare municipale de Valmont change son titre qui devient: **Fanfare de Valmont.** Siège social: chez Me Daniel Retout, notaire, Valmont.

23 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **L'Association sportive des gaziers et électriciens de l'Eure** modifie ses statuts et transfère son siège social du 15, chaussée du Vexin, à Louviers, au 11, rue des Lombards, à Evreux.

23 décembre 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société de pêche Grougnou dal Fresquel.** But: répression du braconnage et repeuplement des rivières, défense des intérêts des pêcheurs. Siège social: mairie de Villepinte.

24 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Les Lurons de Saint-Denis-de-Piles.** But: pratique de la gymnastique, des sports, de la musique et autres activités culturelles en vue de l'éducation physique et morale de ses membres. Siège social: salle des fêtes de la mairie de Saint-Denis-de-Piles.

24 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Coopérative scolaire Les Mouettes.** But: former et développer chez les élèves l'esprit d'entr'aide et de solidarité sous l'autorité permanente de la directrice ou de son délégué. Siège social: à l'école des filles de Nemours, à Nemours.

24 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Union des commerçants du canton de Senones.** But: étude et défense des questions concernant le commerce. Siège social: domicile du président, M. Fade (Georges), place Clemenceau, Senones.

24 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association théâtrale de l'école Barbusse.** But: présenter des pièces classiques et modernes. Siège social: 96, boulevard Barbusse, Romainville.

24 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement des industriels de la récupération de l'Afrique française.** But: étude et défense des intérêts des industriels de la récupération en ce qui concerne l'exportation de produits de récupérations métalliques. Siège social: 48, rue Cambon, Paris.

24 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de Mauriac.** But: intensification de la production du gibier et défense des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Mauriac.

26 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Foix. **Amicale des artisans automobilistes de l'Ariège.** But: resserrer les liens de solidarité entre ses membres et favoriser le fonctionnement et le développement de l'assurance artisanale automobiliste de France dans le département. Siège social: chambre des métiers, à Foix.

27 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Patronage laïque municipal de Vivier-au-Court.** But: améliorer le bien-être physique et parfaire l'éducation morale des enfants par l'organisation d'activités de plein air et d'intérieur. Siège social: mairie de Vivier-au-Court.

29 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association communale de chasse de Beaulieu.** But: répression du braconnage et protection du gibier. Siège social: mairie de Beaulieu.

29 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Troupe Pol Roger.** But: tous travaux concernant le théâtre, l'étude et la mise en scène et la représentation de toutes pièces théâtrales. Siège social: 238, rue Garibaldi, Lyon.

29 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Organisation française de voyages d'études.** But: développement des échanges techniques et professionnels entre la France et l'étranger. Siège social: 5, avenue de l'Opéra, Paris.

30 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Amicale des artisans automobilistes de la Seine-Inférieure.** But: resserrer les liens de solidarité entre ses membres. Siège social: 49, rue Beauvoisine, Rouen.

30 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'information des industries lorraines.** But: recueillir et diffuser toutes informations, documents et revues tendant à l'éducation, l'instruction et la récréation du public et, d'autre part, contribuer à mieux faire connaître notamment la métallurgie et les mines de fer lorraines ainsi que leurs problèmes et leur région. Siège social: 33, avenue Hoche, Paris.

30 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Maison de la Famille de l'arrondissement de Béthune,** excepté les cantons de Lens, Liévin et Carvin. But: renseigner, aider les familles; intervenir auprès des administrations publiques et privées; créer des services familiaux. Siège social: 40, rue Carnot, Béthune.

30 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Association langonnaise pour l'accession à la propriété.** But: faciliter par son action coordinatrice l'accession à la propriété. Siège social: hôtel de ville de Langon.

31 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Amicale des sapeurs-pompiers de Cormaranche-en-Bugey.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement, l'instruction et l'entraînement physique du corps. Siège social: mairie de Cormaranche-en-Bugey.

31 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale de la classe 1954.** But: groupement de tous les conscrits de la classe 1954. Siège social: chez M. Clairemidy (Gaston), Montmorot.

31 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Union indépendante des artistes peintres grassois.** But: expositions picturales. Siège social: immeuble du Rex, 6, boulevard du Jeu-de-Ballon, à Grasse.

2 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Club nautique municipal de la Rochefoucauld.** But: pratique de la natation. Siège social: hôtel de ville, la Rochefoucauld.

2 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Rhin et Danube,** section locale de Loudun. But: maintenir les liens de camaraderie entre les membres et défendre leurs intérêts. Siège social: café Rivoalian, place Sainte-Croix, Loudun.

2 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale laïque d'Eccles.** But: développer les œuvres scolaires, post et périscolaires, défendre l'école et son idéal. Siège social: école publique mixte, Eccles.

2 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Amicale des aiguilleurs de Dunkerque.** But: offrir un cadeau aux aiguilleurs participants partant en retraite, ou une plaque au décès des membres en activité. Siège social: 191, rue de la République, Saint-Pol-sur-Mer.

2 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Amicale des anciennes élèves de l'école libre de Notre-Dame.** But: rassembler toutes les anciennes élèves de l'école, et entretenir entre elles et leurs anciennes éducatrices des relations amicales. Siège social: école de filles, 26, boulevard Gambetta, Villefranche-sur-Saône.

2 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **La Boule amicale de Salbris.** But: sport de boules et séances d'entraînement et de compétitions. Siège social: café Duplex, avenue de Belleville, Salbris.

3 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Maison hospitalière Saint-Joseph d'Arthon-en-Retz.** But: fondation, entretien et fonctionnement d'une maison hospitalière à Arthon-en-Retz et, d'une manière générale, toutes œuvres charitables se rattachant à cet objet. Siège social: rue de l'Eglise, Arthon-en-Retz.

3 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Comité de protection de l'enfance en danger moral de l'Eure.** But: favoriser la préservation ou le relèvement des enfants et adolescents. Siège social: palais de justice, Evreux.

5 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Union départementale des associations de parents d'élèves et des associations d'éducation populaire des Landes.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des associations affiliées. Siège social: 32, cours du Maréchal-Joffre, Dax.

5 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club des loisirs « Léo-Lagrange » du canton d'Aubervilliers.** But: promouvoir et organiser les loisirs des jeunes dans un esprit de compréhension et d'amitié fraternelle. Siège social: 15, rue Guynemer, à Dugny.

6 janvier 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **13e région nord-africaine de l'Union amicale des agents généraux du groupe des compagnies « Le Monde ».** But: resserrer entre les agents généraux du groupe des compagnies Le Monde les liens de bonne confraternité. Siège social: 1, rue Weimbrenner, Alger.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association générale des amputés et grands blessés de guerre de l'Isère.** But: défendre les intérêts matériels et moraux et soutenir les revendications de ses membres. Siège social: café de la Halle, rue Philis-de-la-Charce, Grenoble.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Saint-Martin-du-Port.** But: éducation physique de la jeunesse par la culture physique et la pratique des sports. Siège social: cure Eglise-du-Port, 5, rue Saint-Laurent, Clermont-Ferrand.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association familiale de l'externat Sainte-Marie.** But: mettre à la disposition de ses membres, dans la ville de Lyon ou dans le département du Rhône, un ou plusieurs établissements libres d'instruction et d'éducation à l'usage des enfants appartenant aux familles des associés. Siège social: 4, montée Saint-Barthélemy, Lyon.

7 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. L'Amicale des Belges change son titre qui devient: **Les Amitiés franco-belges.** But: grouper tous les ressortissants belges et français de Reims et de la région. Siège social: 13, rue Paul-Vaillant-Couturier, Reims.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture des Vosges. **La Flèche spinalienne.** But: entraînement des pigeons voyageurs, organisation de concours, amélioration du sport colombophile et de la race de pigeons voyageurs; s'opposer à toute détention illicite de pigeons voyageurs et à leur destruction par les chasseurs et braconniers. Siège social: 3, rue Côte-Mauvraie, Epinal.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Compagnie des syndics de faillite et liquidateurs judiciaires du Var.** But: resserrer les liens de confraternité existant entre ses membres, défendre leurs intérêts professionnels et collectifs, étudier toutes questions intéressant la profession pouvant faciliter leur tâche aussi bien que celle des tribunaux de commerce, auprès desquels ils sont accrédités. Siège social: 15, quai de Suffren, Saint-Tropez.

7 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Choisir, association des spectateurs du Boulonnais.** But: information et éducation du public cinématographique, théâtral ou d'autres spectacles ainsi que contribuer au relèvement artistique et moral des spectacles. Siège social: 6 rue des Prêtres, Boulogne-sur-Mer.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Société nouvelle des courses de Charbonnières,** la Tour-de-Salvagny. But: amélioration de la race chevaline par des courses publiques de chevaux. Siège social: hippodrome, la Tour-de-Salvagny.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Association des externes en médecine des hôpitaux de Dijon change son titre qui devient: **Association professionnelle des externes et anciens externes en médecine des hôpitaux de Dijon.** Modification aux statuts. Siège social: locaux de l'externat sis au centre hospitalier régional de Dijon, 2, rue de l'Hôpital, Dijon.

8 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **La Gaule pagnotine.** But: société de pêche. Siège social: 29, rue Jules-Ferry, Pagny-sur-Moselle.

8 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Le Gardon scarponais.** But: société de pêche. Siège social: 10, de Toul, Dieulouard.

8 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **La Gaule dombasloise.** But: société de pêche. Siège social: brasserie Ménolfy, à Dombasle.

8 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Groupement des parents catholiques des élèves du second degré du département de Meurthe-et-Moselle.** But: procéder à toute étude, à toute démarche et à toute réalisation se rapportant à l'enseignement religieux des enfants, aux intérêts religieux des enfants et à leur éducation suivant les principes catholiques, à la participation à toute institution ayant pour but les objets indiqués ci-dessus. Siège social: 99, rue Saint-Georges, Nancy.

8 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Cercle clermontois.** But: promouvoir l'éducation culturelle, artistique et sportive de ses adhérents; pratiquer la solidarité et entretenir des relations amicales entre ses membres. Siège social: hôtel de ville, groupe Jean-Macé, à Clermont-Ferrand.

8 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Groupement castrais de lutte contre le taudis.** But: grouper les personnes désireuses de lutter contre le taudis et améliorer les conditions du logement dans la ville de Castres. Siège social: 2, rue Dacier, Castres.

8 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Société des fêtes de Louchats.** But: organiser des bals et amusements à l'occasion des jours de fêtes. Siège social: maison Courbin (Roger), à Louchats.

8 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité de défense des sinistrés par inondations du bassin de Lauzun.** But: défendre par tous moyens et par toutes voies légales les intérêts des adhérents tant dans le passé en assurant la juste réparation des dommages par eux subis, que dans l'avenir, en évitant que de nouveaux dommages ne soient provoqués. Siège social: café Durin, allées de Boutaut, Bruges.

9 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'enseignement agricole et ménager rural d'Aigrefeuille.** But: favoriser l'enseignement agricole et ménager des jeunes ruraux. Siège social: salle des œuvres, Aigrefeuille.

10 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Groupement lorrain du bâtiment.** But: tous travaux de construction. Siège social: chez M. Petetin, président, route de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe.

10 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association sportive Médecine-Pharmacie.** But: organiser et favoriser la pratique des sports pour les étudiants de l'établissement (faculté mixte médecine-pharmacie). Siège social: 49, rue de Valmy, Lille.

12 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association régionale limousine pour l'expansion de la télévision.** But: expansion de la télévision. Siège social: 19, rue des Tanneries, Limoges.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

29 octobre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Bouches-du-Rhône le 8 janvier 1953.) **Dante Alighieri.** But: culturel: diffusion de la langue italienne en France. Siège social: 4, rue Fernand-Pauriol, à Marseille.

4 décembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 16 décembre 1952.) **Association internationale de la distribution des produits alimentaires pour le progrès des techniques et des services (A. I. D. A.).** But: progrès des techniques et des services dans la distribution alimentaire en vue d'améliorer la productivité des entreprises et le niveau de vie des consommateurs. Siège social: 52, rue de Clichy, Paris.

9 décembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 2 janvier 1953.) **Centre des cosaques nationalistes libres à Paris.** But: fournir à ses membres l'assistance matérielle, médicale, juridique et morale, et défense de leurs intérêts. Siège social: 18, rue Wurtz, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.